Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 21 Rajab 1442
5 Mars 2021

N° 19

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 482
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 488
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics 497
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 500
Avis aux créanciers..... 508
Convocations
Sociétés anonymes 508
Autres sociétés 520
Divers
Avis au public..... 520
Rectificatifs 521
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la SICAV OPPORTUNITY 522
Bilan de la SICAV PROSPERITY 525

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation de capital social de la société

Société : La Perfection des Travaux Généraux et Bâtiments (Petrageb)

Capital : 150 000 Dt

Siège social : 24 Rue El Farabi Z.I Saint Gobain 2033 Mégrine

Matricule fiscal : 1396013/H/A/M/000

Suivant le procès-verbal en date du 01/02/2021 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 22/02/2021 quittance n°M013857 sous le n°21560828. Il a été déposé au Registre Nationale des Entreprises en date du 24/02/2021 sous le n°202116735. Il a été décidé ce qui suit :

L'augmentation de capital social de la société pour une somme des 100 000 Dt, pour devenir 150 000 Dt au lieu de 50 000 Dt.

Cession de part comme suit :

- Ben Hmida Nejib : 6000 parts

- Lamia Chakroune : 3000 parts

- Ben Hmida Mohamed Ismail : 3000 parts

- Ben Hmida Marwa : 1500 parts

- Ben Hmida Tesnim : 1500 parts.

Il a été procédé à la mise à jour du statut et à son enregistrement à la recette des finances de Mégrine le 23/02/2021 quittance n°M014106 sous le n°21700844.

2021R00545SANB2

Augmentations de capital

Société Maintenance et Constructions Métalliques «MACOMET» Sarl

Zone Industrielle Bouargoub 8040

Matricule Fiscal : 020573 WAM 000

Registre de commerce : B1117641997

Capital : 540 000 DT

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 décembre 2016, et enregistré à la recette de Bouargoub le 22 décembre 2016, sous le n°16500813, Quittance n°M25298, les associés de la société "MACOMET Sarl", ont décidé d'augmenter le capital social de 55 000 DT et de le porter ainsi de 540 000 DT à 595 000 DT.

Deux copies desdits documents ont été déposées au Greffe du Tribunal de Grombalia le 22 décembre 2016 sous le n°D71190597.

2021R00552SANB2

OFFICE NATIONAL DE L'HUILE EXPORT

Société anonyme

Au capital de 750.000 dinars

Siège social : 10 Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Registre de commerce N° : B2410892009

Matricule fiscal N° : 1086189HAM000

Suivant le PV du conseil d'administration du 30 décembre 2020, enregistré à la recette des finances rue de Ghandi le 18/01/2021 sous le n°21800083, quittance n°MO03989 dont un exemplaire est déposé au Registre National des Entreprises sis au Centre Urbain Nord sous le registre de commerce n° B2410892009 il a été décidé comme suit :

- La nomination temporaire de Mr Smaoui Ahmed comme membre du conseil d'administration

- La nomination de Mr Smaoui Ahmed nouveau Président Directeur Général au lieu de Mr Bayoudh Chokri

- La délégation des pouvoirs pour le nouveau PDG, Mr Smaoui Ahmed

- La délégation des pouvoirs au nouveau PDG pour l'exécution des procédures juridiques.

2021R00554SANB2

Renouvellement de mandat du directeur général

SOCIETE TUNISIENNE DE CHOCOLATERIE ET DE CONFISERIE

S.A. au capital de : 47.300.000 dinars

Siège social : Route de Khelidia, Km 13 - 1135 Naassen

Identifiant unique : 0011825W

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 Janvier 2021 enregistré à la recette des finances de Morneg, le 24 février 2021, sous le numéro 21700382, quittance numéro M011813, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 01 Mars 2021, sous le n°202118113, les Administrateurs ont renouvelé le mandat du Directeur Général avec les mêmes pouvoirs pour la période allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2020.

2021R00555SANB2

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS HOTELIERS EL MOURADI

Société anonyme

Au capital de 83.460.300 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi, BP 48, Port El Kantaoui 4089 - Hammam Sousse

RNE : 0002099N

MF : 2099N/A/M/000

CNSS : 32239-35

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 11/01/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 23/02/2021 sous le n°21700961 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 24/02/2021, sous le n°202116568 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2019 et décision de continuité d'exploitation.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019.

5. Renouvellement du mandat des administrateurs.

6. Nomination de nouveaux administrateurs.

7. Nomination de la société MCAM, Sarl, représentée par Mr Seifeddine Chebil Mahjoub, co-commissaires aux comptes pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera les comptes de l'exercice 2022.

8. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 13/01/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 23/02/2021 sous le n°21700960 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 24/02/2021, sous le n°202116568 qu'il a été décidé :

1. Renouvellement du mandat du président directeur général Mr Sami Mhiri pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

2. Pouvoir du président directeur général.

3. Renouvellement du mandat du directeur général adjoint Mr Mourad Mhiri.

4. Pouvoir du directeur général adjoint.

2021S00245SANB2

SOCIETE TOURISTIQUE EL MOURADI

Société anonyme

Au capital de 59.453.500 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi Bp48, El Kantaoui 4089

RNE : 0022965 S

MF : 22965 S/A/M/000

CNSS : 165415-30

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 12/01/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 25/02/2021 sous le n°21701000 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 26/02/2021, sous le n°202117515 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2019 et décision de continuité d'exploitation.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019.

5. Renouvellement du mandat des administrateurs.

6. Nomination de nouveaux administrateurs.

7. Nomination de Mr Mohamed Mokhtar Ben Hassine, co-commissaires aux comptes pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera les comptes de l'exercice 2022.

8. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 14/01/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 25/02/2021 sous le n°21701002 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 26/02/2021, sous le n°202117515 qu'il a été décidé :

1. Renouvellement du mandat du président directeur général Mr Mourad Mhiri pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

2. Pouvoir du président directeur général.

3. Renouvellement du mandat du directeur général adjoint Mr Sami Mhiri.

4. Pouvoir du directeur général adjoint.

2021S00246SANB2

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE PROMOTION TOURISTIQUE

Société anonyme

Au capital de 25.825.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP48, El Kantaoui 4089

RNE : 0012950E

MF : 12950 E/A/M/000

CNSS : 68486-04

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 11/01/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 01/3/2021 sous le n°21701049 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 01/3/2021, sous le n°202118093 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2019.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019.

5. Nomination de nouveaux administrateurs.

6. Renouvellement du mandat de Mr Fethi Neji, commissaires aux comptes pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera les comptes de l'exercice 2022.

7. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

2021S00254SANB2

SOCIETE HOTELIERE EL KANTAOUI

Société anonyme

Au capital de 24.100.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP48, Port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse

RNE : 0381514Q

MF : 381514 Q/AM/000

CNSS : 221153-90

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 12/01/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 01/3/2021 sous le n°21701051 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 01/3/2021, sous le n°202118092 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2019.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019.

5. Renouvellement du mandat des administrateurs.

6. Nomination de nouveaux administrateurs.

7. Renouvellement du mandat de Mr Fethi Neji commissaires aux comptes pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera les comptes de l'exercice 2022.

8. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 13/01/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 01/3/2021 sous le n°21701050 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 01/3/2021, sous le n°202118092 qu'il a été décidé :

1. Renouvellement du mandat du président directeur général Mr Sami Mhiri pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera les comptes de l'exercice 2022.

2. Pouvoir du président directeur général.

3. Renouvellement du mandat du directeur général adjoint Mr Mourad Mhiri.

4. Pouvoir du directeur général adjoint.

2021S00255SANB2

Société Immobilière et Touristique de Tabarka Hôtel Morjane

SA au capital de 4 523 660 dinars

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 rue du Koweït - 1002 Tunis

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 0007495T

N° Affiliation CNSS : 00035205 - 91

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 Janvier 2021, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela- Tunis le 29 janvier 2021 sous n° 21800322, il a été décidé de :

- Nommer les administrateurs pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020

- Désigner Mr Karim Masmoudi en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 Août 2020 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela - Tunis le 18 novembre 2020 sous n°20802998, Mr Imed Bougoffa a été nommé en qualité de Directeur Général de la société pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Les procès-verbaux précités ont été déposés au Registre National des Entreprises le 11 Février 2021 sous n°202112715.

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 Janvier 2021, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela - Tunis le 22 février 2021 sous n°21800614 et déposé au Registre National des Entreprises le 24 février 2021 sous n°202116719, Mme Fatma Bouricha a été élue en qualité de Président du Conseil pour toute la durée de son mandat d'administrateur expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

2021400471SANB2

Notice d'augmentation de capital

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Société SOLARTECH-SUD

SA au capital de 597.500 Dinars

Siège social : Immeuble KENZET BLOC A-APP A2 Rue Lac Victoria, 1053

Identifiant unique : 1137306C/A/M/000

- La société a pour objet : L'étude et la réalisation d'un village écologique dénommé Zarzis Djerba dédié au développement des énergies renouvelables et le dessalement d'eau et leurs applications dans les différents domaines générateurs de valeur ajoutée et d'emplois et la gestion du pôle technologique au sein du village, au sens de la loi 2001-50 du 23 mai 2001, notamment ses articles 9 et 10; et de la loi n°2006 - 37 du 12 Juin 2006 qui l'a modifiée.

- La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce,

- Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité el pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire,

- Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente

Répartition des résultats :

* réserve légale : 5% au moins sont relevées sur les bénéfices nets,

* sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle Juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

- En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires

- Aux termes du procès-verbal de rassemblée générale extraordinaire tenu le 28 décembre 2020, dont un exemplaire original a été déposée au registre de commerce tenu auprès du centre national du Registre National des Entreprises de Tunis, le 24/02/2021 sous le n°AC01192021 enregistré à la recette de l'enregistrement les Berges du Lac le 8/01/2021 sous le n°1700172 quittance 1815, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital d'un million de dinars (1.000,000) pour le porter de cinq cent quatre vingt dix sept mille et cinq cent dinars (597.500,000 DT) à un millions cinq cents quatre vingt dix sept mille cinq cent dinars (1.597.500,000 DT).

- Cette augmentation s'effectuera, sans prime d'émission, par la création de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cents dinars (100.000 D) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et libérer en totalité à la date de la souscription

- Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital.

- Les fonds provenant des versements seront déposés à la ATB, agence les berges du lac dans le compte indisponible n°01902047119201210950 ouvert au nom de la société Solartech-SUD

Délai de souscription 120 jours à partir de la dure de la notice avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai et la possibilité au conseil de clôturer l'augmentation en Gas de souscription des trois quarts de l'augmentation.

2021400477SANB2

"SANLUCAR FLOR'ALIA SA"

Société anonyme

Capital social : 14.525.000 Dinars

Siège social : Al Hariza El Alia - Bizerte Tunisie

Identifiant Unique : 00306968X

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 31/7/2020 enregistré à la recette des finances El Alia le 11/8/2020 sous le Qn°M020431, En°20800478.

Mr David Sanclement a démissionné de son poste d'administrateurs.

Les administrateurs ont nommé à titre provisoire en qualité d'administrateur M. Staphan Rotzer pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du registre national des Entreprises le 28/8/2020 et a été publié au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises le 01/9/2020 sous B.O.R.N.E n°202067288.

2021400478SANB2

LES PERLES DU DESERT SA

Société anonyme - Totalement exportatrice

Capital social : 10.000 Dinars

Siège social : Amen El Bouhaira - 3ème étage - 1053 Les Berges du Lac - Tunis - Tunisie

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 31/7/2020 (enregistré à la recette des finances le Lac - Tunis le 27/8/2020 sous le Qn°M059284 En°20704472)

- M David Sanclement a démissionné de son poste d'administrateur.

Les administrateurs ont nommé à titre provisoire en qualité d'administrateur Mr. Staphan Rotzer pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

- Suivant une Attestation d'enregistrement en date du 8/9/2020 sous n°E2020895

La société Mamaritz Sociedad Limitada a cédé une action au profit de Mme Francisca Manzano Cabanillas.

- Suivant une Attestation d'enregistrement en date du 8/9/2020 sous n°E2020894

- M David Sanclement a cédé une action au profit de Mr Marco Rotzer Peris.

Un exemplaire du P.V et des attestations ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 17/11/2020 et ont été publié au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises le 26/11/2020 sous B.O.R.N.E n°2020108152.

2021400479SANB2

Société Touristique de L'Ile de Djerba

S.A. au capital de 24 700 000 dinars

Siège social : Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs Z.I Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 0040782P

Affiliation CNSS : 081731 - 57

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2020, enregistré à la recette des finances rue du Paradis Ariana le 17 septembre 2020 sous n°20705116 quittance n°73431, il a été constaté la démission de Mme Leila Bouricha née Dali de ses fonctions d'administrateur et de son poste de Président du Conseil d'Administration et a nommé un nouveau membre du Conseil pour une durée expirant avec celle des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mars 2020, enregistré à la recette des finances rue du Paradis Ariana le 17 septembre 2020 sous n°20705121 quittance n°73444, il a été décidé l'élection de Mr Mohamed Wassim Bouricha en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la période restante de son mandat d'administrateur expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2020 enregistré à la recette des finances rue du Paradis Ariana le 17 septembre 2020 sous n°20705119 quittance n°73442 il a été décidé d'accepter la démission du Co-commissaire aux comptes le cabinet CRG Audit et son remplacement par le cabinet Tunisie Audit et Conseil pour la période restante du mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Les procès-verbaux mentionnés ci-dessus ont été déposés au Registre National des Entreprises le 16 février 2021 sous n°202114149.

2021400484SANB2

Notice d'information d'augmentation du capital

Raison sociale : GOLF IMMOBILIER

Forme de la société : Société anonyme

Registre du commerce : B155911998

Identifiant : 0615243KAM000

Objet social : Promotion immobilière

Capital social : 1.375.000 dinars

Durée : 99 ans

Siège social : 32 Rue de l'environnement Dar Fadhal 2036 Soukra

Montant de l'augmentation : 2.525.000 dinars par compensation des créances et conversion des comptes courants des actionnaires

Dépôt du PV de l'assemblée générale extraordinaire au registre national des entreprises le 18 février 2021.

Nombre d'actions en numéraires à émettre : cinquante mille cinq cent (50.500) actions nouvelles de 50 dinars chacune.

Date limite de souscription : Quinze jours à partir de la date de parution du présent avis au journal officiel.

2021400494SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Fermeture et liquidation définitive du bureau de Tunis

Bureau de liaison de Tunis TELECOM ITALIA SPARKLE

Siège social : Immeuble Farah - Rue Lac Huron Les Berges du Lac 1053 Tunis

Matricule Fiscal : 1439672B/A/M/000

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26/01/2021, enregistré à la recette des finances le Lac à Tunis le 16/02/2021, sous le n°21501174, Quittance n°M014214, dont un exemplaire est déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202117340 le 26/02/2021, il a été décidé la fermeture et la liquidation définitive du bureau de Tunis, et la nomination de Mr Marco Lavia (Passeport italien n°YA3962224) domicilié à Immeuble Farah - Rue Lac Huron - Les Berges du Lac 1053 Tunis en tant que liquidateur du bureau de Tunis.

Les créanciers du bureau de Tunis doivent dans une durée de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis, produire les preuves de leurs créances et les pièces justificatives relatives à ces créances entre les mains du liquidateur.

2021T00200SRLB2

Mise à jour des statuts

Nomination d'un commissaire aux comptes

SOCIETE IMMOBILIERE ET FONCIERE DE L'AVENIR

Société à responsabilité limitée

Au capital de 60.000 dinars

26, Avenue Habib Bourguiba et 2, Rue d'Artois - 1001 Tunis

M.F : 0001339F

RC : B157782001

CNSS N° : 54865

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/11/2001 enregistré à la recette des finances, Rue Ghandi, Tunis, le 31/12/2001, sous le n°73823/01806740 dont deux exemplaires ont été déposés au Greffe du tribunal de première instance de Tunis, le 29/01/2001 sous le n°D5183801, les statuts de la société ont été modifiés conformément aux dispositions de la loi n°93-2000 portant promulgation du code des sociétés commerciales.

Il a été également décidé de nommer monsieur Fathi Romchani comme commissaire aux comptes pour une durée de trois.

2021R00502SRLB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

Société IMMOBILIERE ET FONCIERE DE L'AVENIR

Société à responsabilité limitée

Au capital de : 60.000 dinars

26, Avenue Habib Bourguiba et 2, Rue d'Artois - 1001 Tunis

M.F : 0001339F

RC : B157782001

CNSS : n°54865

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2019, enregistré à la recette des finances, Rue Ghandi, Tunis, le 10 avril 2019, sous le n°19801623 dont deux exemplaires ont été déposés au Greffe du Centre National du Registre des Entreprises, Présidence du gouvernement, le 23/4/2019 sous le n°201919754, il appert que l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer monsieur Naoufel El Amri en qualité de Commissaire aux Comptes, pour une durée de trois ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

2021R00503SRLB2

Procès-verbaux des assemblées générales

STATUTS DE LA SOCIETE TOURISTIQUE «LE CHERIFIEN»

Société à responsabilité limitée

IU. RNE : 0426413G

Siège social : 15 Rue 8000 Montplaisir Tunis

1- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7/10/2002 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajene Tunis le 19/11/2002 Quittance n°122569, enregistrement n°02805405, il a été décidé l'augmentation du capital de la société d'un million de dinars par l'émission de 10.000 parts au profit de M. Hachemi Ghorbal ;

2- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5/01/2010 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajene Tunis le 10/3/2010, quittance n°27635, enregistrement n°10801307, il a été approuvé l'échange des parts sociales entre Walid Ghorbal et Salim Ghorbal ;

3- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29/3/2010 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajene Tunis le 17/4/2010 Quittance n°44170, enregistré n°1080441, la démission de Mr Hachemi Ghorbal a été acceptée et Mr Salim Ghorbal a été désigné gérant pour une durée de 3 années ;

4- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30/3/2013 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis le 13/5/2013 Quittance n°30122 enregistrement n° 13802129, Mr Salim Ghorbal a été désigné gérant pour 3 années à partir du 31/3/2013 ;

5- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6/3/2015 enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 12/6/2015 Quittance n°41750, enregistrement n°13802269, Mr Salim Ghorbal a été désigné gérant à compter du 01 avril 2014 jusqu'au 14 avril 2021 ;

6- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 02/01/2019 enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 22/01/2021 Quittance n°M005831, enregistrement n°21800350, il a été approuvé la cession de la totalité des parts sociales de Mme Lucette Ghorbal et de Madame Ines Ghorbal à M. Salim Ghorbal ;

7- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15/4/2019 enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 20/5/2019 Quittance n°060771 enregistré n°198002813, il a été approuvé l'ouverture d'un établissement secondaire de la société à l'hôtel Tunisia Lodge Yasmine Hammamet sis au Hammamet sud;

8- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13/11/2020 enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 01/12/2020, Quittance n°M083300, enregistrement n°20805624, il a été approuvé la mise à jour des statuts enregistrés à la recette des finances Montplaisir Tunis le 01/12/2020, Quittance n°M083303, enregistrement n°20805625.

2021400299SRLB2

ALARMS PROTECTION AND SECURITY "APS DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée «Sarl»

Capital social : 70.000 dinars

Siège social : 13 rue Ibn Chamaa Tunis 1001

Matricule fiscal : 497031N/A/M/000

Registre de commerce : 139431997B

CNSS : 246827-59

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2021 enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 18 février 2021 n° de quittance 13577, n° d'enregistrement 21800568, a été décidé ce qui suit :

- La liquidation de la société en raison de la détérioration de son chiffre d'affaires et des résultats déficitaires.

- La nomination du liquidateur Monsieur Bouraoui Khelifa muni des pouvoirs les plus étendus.

Un exemplaire du PV a été déposé au registre national des entreprises «RNE» le 22 février 2021 n° de dossier 202115769.

2021400460SRLB2

Société Industrielle Maghrébine de Matériel Agricole

SIMMA

SARL au capital de 950.000 dinars

Siège social : 66, Avenue de Carthage Tunis

MF : 0513427 B

Affiliation CNSS N° : 23683457

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10/02/2021 enregistré à la recette des finances Av. de la Gare Tunis le 16/02/2021 sous le n°21700830 Q. n°8984 et dont un exemplaire a été déposé à l'RNE le 24/02/2021 dossier n°202116796 les associés ont décidé de renouveler le mandat de Mr Aden Landolsi gérant de la société et le mandat de Mr. Mondher Jribi Cogérant de la société pour une période de 3 ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2022.

2021400507SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Liquidation

Société "IMPREMERIE L'orient"

SUARL

40 rue Monji Slim Tunis

Identifiant unique : 32371 B

Selon la décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/01/2021 enregistré à la recette des finances rue Eljazira le 16 février 2021 sous le n°21700506 reçu n°M010220 et déposé au registre national des entreprises le 19 février 2021, il a été prononcé la dissolution de la société "IMPREMERIE L'orient" sural par application des dispositions de l'article 27 du code des sociétés commerciales et la nomination de Mr Mokded Zoghlami liquidateur de ladite Société.

Tous intéressés et créanciers peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis (tel : 71.889.549 fax : 71.889.621) et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2021400495SRUB2

AUTRES SOCIETES

Décisions de l'AGO du 19 Janvier 2021

Société «SMCSAM»

Capital social : 72 000 dinars

Siège social : 06, Rue de l'assistance Alain Savary 1003 cité El Khadhra Tunis

Matricule Fiscal : 1496933Y/N/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire daté du 19/01/2021 et enregistré à la recette des finances de Charguia - Tunis le 10/02/2021 sous le n°21701214, Quittance n°M021200, dont un exemplaire est déposé au Registre National Des Entreprises le 26/02/2021 sous n°202117356, les associés de la société «SMCSAM» ont décidé l'approbation du rapport moral et financier des années 2017/2018/2019, de donner quitus au conseil d'Administration, de nommer Mr Najah Chekir, Commissaire aux Comptes pour une durée de trois exercices (2020 - 2021 - 2022), et le renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration conformément l'article 27 des statuts de sorte que le nouveau conseil est désormais composé comme suit :

1- Mr Mohamed Abdelkhalek Ajlani

2- Mr Imed Beji

3- Mr Kilani Salhi

4- Mr Ali Najleddine Guiza

5- Mr Hafedh Hadj Mbarek

6- Mr Abedlbaki Salhi

7- Mr Imed Bay

8- Mr Azaïez Bousetta

9- Mr Omar Ghazouani.

De même l'assemblée a accepté l'adhésion de Mr Abdelmadjid Zar de sorte que le nombre total des membres de la Mutuelle devient treize membres.

2021T00199SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Medjez le 11/02/2021 n° de quittance M006881.

Mr Sami B Ahmed Chouhira Ali b Omar Kamech cin 02269012 a vendu le fonds de commerce sis à l'Av Habib Bourguiba Medjez el Bab Béja «Restaurant weld sadiya» avec tout ses éléments corporels et incorporels à Mr Abedelatif B Omar Trabilssi CIN 02285121.

Toute opposition se fera entre les mains de Mr Abedelatif B Omar Trabilssi Av Habib Bourguiba Medjez el Bab Béja dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel.

Le présent avis a été publié au journal «le Quotidien» du 19/02/2021.

2021T00189FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02/02/2021, enregistré à la recette des finances d'El Yasminat Ben Arous le 15/02/2015 selon quittance n°M008148 et sous le n° d'enregistrement 21200334, Me Islam Khader a vendu à M Rafik Al-Tunisi pour l'activité du commerce de viande alimentaire et de viande de volaille, exploité dans le local sis à l'établissement de Salouha n°01,

rue Al-république, New City 3, de l'état de Ben Arous.

Les oppositions doivent parvenir à l'avocat rédacteur de l'acte, à son bureau au 71 rue El jazira Tunis et ce dans les 20 jours de la parution de la présente publicité au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente vente a été publiée au journal «Echourouk» en date du 19/02/2021.

2021T00191FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date de 19/2/2021 enregistré à la recette des finances le Bardo le 22/2/2021 sous le n°21200635 Mme Rguigui Samira a cédé à Mr Ben Belgacem Hassan la totalité de fonds de commerce sis à 134 Bv Haib Bou Gatfa (buvette). Les oppositions seront adressées chez maître Neffati Mohamed Karim avocat sis à Tunis 44 rue Hassan Gharbi Ennajah 1007 dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au jort. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien en 02/2021.

2021T00196FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date de 30/9/2020 enregistré à la recette des finances Daouar Hicher le 1/10/2020 sous le n°20201379 Mr Bensmail Walid a cédé à Mme El Behi Sana la totalité de ses parts du fonds de commerce sis à la rue Khaled Ibn el Walid Daouar Hicher Manoua (boulangerie), les oppositions seront adressées chez l'acheteuse sise à Daouar Hicher rue Khaled Ibn el Walid Manoua dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au jort. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien en 2/2021.

2021T00197FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 12/02/2021 et enregistré à la recette des finances des Berges du Lac le 19/02/2021 n° de quittance M015955 n° d'enregistrement M 1201351.

La société SALFAR a cédé la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de Café, restauration et agence immobilière, à la Société MK RESTO.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT, entre les mains de l'avocat Maître Boutheina Bouraoui sis au 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis, immeuble le parnasse, 6eme étage.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien et Achourouk le 25/02/2021.

2021T00198FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/01/2021 enregistré à la recette des finances El Manar en date du 17/02/2021 quittance n°M012311 enregistrement n°21200440 M. Nizar Ben Jomâa Chikha CIN n°04773924 a vendu à Mr Chedli Ben Salem Belghith CIN n°04506761 et Mme Basma Bent Ahmed Jaouadi tous le fonds de commerce exploité pour tous genre de commerce situé à la rue 6557 n°50 cité Ibn Khaldoun Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition sera déposée chez le Maître Mohamed Haythem Chikha avocat à son bureau 09 rue de Belgique Tunis dans les 20 jours suivant la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été parue aux journaux Essabah et Le Temps du 02/3/2021.

2021T00201FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu à l'acte S.S.P du 7/01/2021 enregistré à la recette des finances Jerba le 22/01/2021 Quittance n°M006899 enregistrement n°21200278 et publié au journal «Echourouk» et «Le quotidien» le 27/01/2021, Mme hanen Ben Ayed en son propre nom et a procuration de Mme Fethia Derbal Mme imen Mme Lobna Mme Rihab et Mr Mohamed Ben Ayed habite rue Hbibe Bourguiba Sfax a vendu à Mr Ghbontni Hsen, résident à Ajim Djerba le fonds de commerce situé à l'avenue Habib Thameur Houmet Souk Djerba, destiné à exercer l'activité de vente de prêt-à-porter.

Toutes les oppositions devront être déposées auprès de Maître Ben Younes Abdelhakim place Med Ali Houmet Souk Jerba dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel.

2021T00202FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu des présentes, Monsieur Mohamed Ben Mohamed ZERRIA, titulaire de la carte nationale d'identité n°03410036, délivrée le 6/12/1993, annonce au public qu'il a vendu, en vertu d'un acte sous seing privé, dressé le 8/02/2021 , et enregistré à la recette des finances de Djerba Houmt Souk le 11/02/2021, sous le n°212005 90, quittance n°M012873, à Monsieur Moncef Ben Mohamed Zerria, titulaire de la carte nationale d'identité n°05710641, délivrée le 28/10/2015, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et incorporels, ayant pour activité le commerce de produits alimentaires, dont la location n'est pas restreinte à un type spécifique de commerce.

Le dit fonds de commerce a été créé dans le local commercial ouvrant coté ouest sur la rue 2 Mars, ayant pour limites, au sud; rue Ksar Helal, à l'est et au nord; la famille Mami, et à l'ouest; la rue précitée, par les propres efforts du vendeur dès la conclusion du contrat de location sous seing privé avec les propriétaires du local, à savoir, la famille MAMI en date du 19/9/1989.

Cette vente est juste, valable et inconditionnelle.

Toute personne désirant contester le prix de vente est priée de déposer son opposition par les voies légales dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur, demeurant à Houmet Souk Djerba.

Cet avis a été publié le 19/02/2021 au journal Assabah sous le n°22962, page 11.

2021R00490FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat privé daté le 25 décembre 2021 enregistré à la recette des finances Boulbaba M'rabet à Gabès le 26 décembre 2021 Quittance n°M004742 Série n°21200467.

Mme Ahlem bnt Mohamed Ben Lakhdhar Majdi titulaire de CIN n°05900408 a vendu à Mr Tarek Ben Elmabrouk Ben Ibrahim Bounawara titulaire de CIN n°0903292 qui accepté la totalité du Fonds de commerces (Vente produit Alimentaire) exploité à Omar Ibn Khatab Zrig Dakhlania Gabès.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à l'adresse ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

2021R00491FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Siliana le 24/02/2021 quittance n° M002821, enregistrement 21200497 Mr Hassen Ben Khlifa Ben Abidi Hadaoui a vendu à Mme Mariem Bent Salem Ben Abdelbaki Ayari la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels servant à Station de lavage sis à cité Lycée Siliana Sud Siliena

Les oppositions doivent être faite au cabinet de Maître Hcine Bouzaiene sis au marché municipal Siliena dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les Journaux Achorouk et Quotidien le 27/02/2021.

2021R00493FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Fouchana le 22/02/2021, n° de quittance M014294 n° d'enregistrement 21200802, Monsieur Lotfi Ben Othmen Dabboussi, CIN n°07442225, Matricule fiscal 1439685/G/N/C/000, a vendu à la Société EL MAZRAA, Identification Unique 0035723T, Matricule fiscal 35723/T/P/M/000, dont le domicile élu est à la Sté Poulina GP1, Km 12, Ezzahra, Ben Arous. La totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels, destiné à la vente volaille et dérivés et des produits emballés, poulet rôti, et goûter dans le local sis à Naassan, cité conseil de Gouvernorat devant la gare, local n°1, en partant de la gauche de la porte principale de la maison de feu Hassan El Mkadem.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Maître Salah Fakhfekh, sis au 29 Avenue de l'Indépendance, Résidence Mariem, 3ème Etage Ariana. Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 25/2/2021.

2021R00528FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté le 3/02/2021, enregistré à la recette des finances Radés le 23/02/2021, Quittance n°M009505 enregistrement n°21200464, M Fatma Rahmouni demeurant à n°3 rue Saada Radés Ben Arous a vendu à M Aicha Ouni demeurant à Kasr Jiraa, la totalité du fonds de commerce sis n°3 rue de la République 2040 Radés Ben Arous Exploité pour vente des fruits secs avec tous ces éléments matériels et moraux.

Toutes oppositions à cette vente doit être faite au domicile de l'acquéreur demeurant n°3 Rue de la République 2040 Radés Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

La publication de la vente du fonds de commerce a été faite au journal Echourouk le 26/02/2021.

2021R00535FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Bardo le 17/12/2013 quittance M70739 n° d'enregistrement 13204508. Habib Ben Mouhamed Ben Amar Sasi a vendu le fonds de commerce sis à 65 Rue Bayrem Etounssi Bardo Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Hatem Ben Ali Ben Hssin Alchefai. Toute opposition entre les mains de Mr Hatem Ben Ali Ben Hssin Alchfai dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel. Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» de 26/02/2021.

2021R00536FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5 février 2021 rédigé par maître Youssef Beji, enregistré à la recette des finances Marsa le 12 février 2021, n° de quittance M14677 n° d'enregistrement 21200791, Monsieur Aala Edine Ben Salah Edine Ben Bachir Ben Saad dans le droit de son client monsieur Mouhamed Chedhli Ben Mouhamed Sadek Barbirou à Mme Najwa Bent Ahmed Boujneh, la totalité du fonds de commerce du local destiné à la vente viandes rouges et blanches et produits laitiers de toutes sortes sis à la rue Al-Zein Bin Ashour, n°42, Al-Marsa, Tunisie, avec tous les éléments corporels et incorporels. Les oppositions devront être faites entre les mains du vendeur à son adresse dudit fonds dans les 20 jours qui suivent la parution du présent avis au JORT. Le présent avis a été publié sur le journal Essabah du 23 févier 2021.

2021R00539FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarial acte enregistré le 4/02/2021 à la recette des finances de Korba Quittance numéro M006151, Mr Mohamed El Habib Oueslati CIN 01655138 délivrée a fait une donation à son fils Wissem Oueslati CIN n°06377976. La totalité du fonds de commerce constituée par ses éléments Matériel et Morale Spécialisé dans tout commerce en détail et revente des Carburants situé à la Rue Hédi Chaker Korba 8070.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux le Quotidien et Chourouk le 02/3/2021.

Toutes les oppositions auront lieu à l'adresse du local durant 20 jours à dater de la publication de cet avis au JORT.

2021R00543FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat enregistré à la recette des finances de Djerba le 3/02/2021 n° de quittance M010429 n° d'enregistrement 21200456 Mr Yassin Ben Slama a vendu à Mr Amor Msalam, la totalité du fonds de Commerce avec tout ses éléments matériels et moraux exploité au local Situé à Houmt Souk Djerba rue Salah Ben Youssef destiné à toute activité commerciale.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse sus-indiquée dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Dar Assabah en date du 18/02/2021.

2021R00549FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 10/02/2021, enregistré à la recette des finances de Midoun le 10/02/2021, quittance n°M007785, enregistrement n°21200483, la société Mediacom domiciliée à la rue Ali Balhwen Djerba Midoun a vendu à Fahmi Ben Massoud, domicilié à Mahboubine Djerba, le fonds de commerce constituant une agence Tunisiana, exercé dans le local n°3, bâtiment Naila Moslah, avenue de l'environnement Midoun Djerba. Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce et cela dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 14/02/2021 au journal quotidien Chourouk.

2021R00560FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu des présentes, Monsieur Mohamed Ben Mohamed Zerria, titulaire de la carte nationale d'identité n°03410036, délivrée le 6/12/1993, annonce au public qu'il a vendu, en vertu d'un acte sous seing privé, dressé le 8/02/2021, et enregistré à la recette des finances de Djerba Houmt Souk le 11/02/2021, sous le n°21200590, quittance n°M012873, à Monsieur Moncef Ben Mohamed Zerria, titulaire de la carte nationale d'identité n°05710641, délivrée le 28/10/2015, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et incorporels, ayant pour activité de commerce de produits alimentaires, dont la location n'est pas restreinte à un type spécifique de commerce

Le dit fonds de commerce a été créé dans le local commercial ouvrant coté ouest sur la rue 2 Mars, ayant pour limites, au sud; rue Ksar Helal, à l'est et au nord; la famille Mami, et à l'ouest; la rue précitée, par les propres efforts du vendeur dès la conclusion du contrat de location sous seing privé avec les propriétaires du local, à savoir, la famille Mami en date du 19/9/1989.

Cette vente est juste, valable et inconditionnelle.

Toute personne désirant contester le prix de vente est priée de déposer son opposition par les voies légales dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur, demeurant à Houmet Souk Djerba.

Cet avis a été publié le 19/02/2021 au journal Assabah sous le n°22962, page 11.

2021R00579FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 06 et 7/01/2021 enregistré à la recette des finances de Zaouit Sousse le 22/02/2021 sous n°21200220 reçu n°M006293 complété par un acte complémentaire enregistré à la recette des finances de Zaouit

Sousse le 22/02/2021 sous n°M006294, Mr. Alaya Ben Salah Ben Njima sis à 353 rue de la République Zaouit Sousse a vendu à Mr Yosri B Habib Tebessi sis à 2 rue de la Libye El Jem gouvernorat de Mahdia la totalité du fonds de commerce situé à la rue Sidi Abdelghani Zaouit Sousse destiné à l'exploitation de tout acte de commerce.

Cet article a été publié dans le journal «Achourouk» du 24/02/2021.

Et toute opposition se fait auprès de l'acheteur dans les délais exacts suivant le code du commerce.

2021S00234FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 10/02/2021 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 16/02/2021 quittance n°M008506, enregistrement n°21200557, Mehhe Siwar Tmimi, demeurante à la rue 25 juillet Sousse, a vendu à Mr Aymen Bouchneb, demeurant à la rue "Autriche Sahloul Sousse la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Marrakech n°40 Khezama Est Sousse.

Cette annonce a été publiée dans le journal quotidien El Sahafa le 24/02/2021.

Toutes oppositions sont acceptées dans le délai légal entre les mains de l'acheteur à son adresse indiquée.

2021S00241FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte de donation notarié en date du 17/02/2021 enregistré à la recette des finances à Sahline le 19/02/2021 quittance n°M005567.

Mme Raoudha Bent Elbechir Zakhama a attribué une donation au profit de son mari :

Elhabib Ben Mansour Ben Saad Othmane concernant le fonds de commerce d'une mercerie située au complexe commercial à la rue Habib Bourguiba à Bennene délégation de Ksibet Elmadlounl, et que les objections qui peuvent être soulevées contre cette donation dans le délai de 20 jours dés la date de publication de cette annonce au J.O.R.T peuvent être présentées à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 26/2/2021.

2021S00242FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de cité Erriath Sousse le 7/01/2021 (N° de quittance M000968 sous le numéro d'enregistrement 21200027) Madame Rafika Ben Ali Ben Ammar, titulaire de la CIN n°06758424 a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue des unions unies 4023 Erriath Sousse à Mr Abdelhamid Ben Mahmoud Jaleb titulaire de la CIN n°05572120.

Toutes les oppositions sont acceptées exclusivement entre les mains de Madame Rafika Ben Ali Ben Ammar 31 rue Amaliyat Sahel Jemmel dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2021S00247FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 11 et 15 février 2021 enregistré le 15/02/2021 sous le n°21200462 (reçu n° : M013924) rédigé par Maître Mourad Ziadi l'Avocat à Sfax Mr moncef Nasir demeurant à la route de Mahdia Km 3 Sfax.

A vendu à Mme Rihab Kiskes demeurant à cité ons 3 n°47 Sekit Ezzite Sfax, la totalité du fonds de commerce situé à la route de Mahdia km2 Sfax destiné au commerce de coiffure des hommes.

Toutes les oppositions seront reçues, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur au domicile élu soit le local du fonds de commerce sis au local à la route de Mahdia km2 Sfax dépassant ce délai, toutes les oppositions seront rejetées.

Attendu que cette vente est déjà déposée au local du fonds de commerce et publiée au journal quotidien «Essabeh »du 19/02/2021 page II.

2021X00229FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé le 16/02/2021 et le 23/02/2021, enregistré à la recette des finances Zouiat Sousse le 24/02/2021, Quittance n°M006492, Enregistrement n°21200235, Oussema Ben Chedli Quezquez, titulaire de la CIN n°12825582, non enregistré au registre national des entreprises, demeurant au 26 rue 25 Juillet Bouhasina Sousse, a vendu à la société les abattoirs Chahia, SARL, inscrit au registre national des entreprises sous le n°1490413B, son siège social est sis à la route Sidi Salem km 1.5 3000 Sfax médina Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente de poulet grillé au local situé à la rue 14 Janvier Zouiat Sousse. Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Ahmed Ennouri, Avocat, sis à 27 rue Habib Achour Imm Anis Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Assabah» du 27/02/2021.

2021X00232FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé en date 22/2/2021 par maître Turki Jamel avocat à la cour de la

cassation (C.F : 1094640/C/A/P/000) et enregistré à la recette des finances de Chihia Sfax le 22/2/2021 sous le numéro 21200163 quittance n°M008131 monsieur Mokles Mezghani a vendu la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de vente de légumes et de fruits dans la boutique, numéro 5, située sur la route de Taniour, km 6, Chihia, Sfax à monsieur Wissem Elkotti moyennant un prix de quinze mille dinars (15.000.000 d). Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Jamel Turki avocat à la cour de la cassation avenue Habib Bourguiba immeuble Intilaka 2 esc "D" bureau 8 Sfax. Et ce dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié aux journaux quotidiens en langue arabe Assabah et en français, Le Temps, du 26/02/2021.

2021X00233FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat légalisé le 19/2/2021 qui a été enregistré à l'administration des finances à Sfax le 22/2/2021 sous le numéro M013919.

Madame Saouad Ben Neseur CIN 01179839, a vendu pour Madame Najeh Chhider CIN 01295428 - tout son fonds de commerce consistant local commercial qui se trouve route Sokra km2 Immeuble Fendri Sfax.

Pour toutes réclamations vous pouvez consulter l'acheteur situé à l'adresse ci-dessus.

Dans un délai de 20 jours a partir de cette publication au J.O.R.T

Cette annonce est publiée au journal Echorouk et le Quotidien le 28/2/2021.

2021X00238FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9/02/2021 enregistré à la recette des finances de cité Ettadhamen le 9/02/2021 sous le n°212005668, Quittance n°MO10283.

Monsieur Rachid Abidi, demeurant à Henchir Bou Chagra Sidi Abid Bousselem Jendouba, a vendu à monsieur Hassen Bouali, demeurant au n°27 Rue Dhaoui Ben Ammar cité Ibn Khaldoun Tunis, le fonds destiné à la vente de volaille et dérivés avec ses éléments incorporels uniquement sis au n°23 Rue Mohamed Ben Salah (ancien rue n°6598) cité Ibn Khaldoun Tunis moyennant (32.000.000 dt).

Toute opposition sur le prix de la vente doit s'effectuer entre les mains du dépositaire de prix de la vente Maître Karim Salhi, 44 Avenue de la Liberté Tunis dans un délai n'excédant pas 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Le même avis a été publié au journal Essabah le 20/02/2011.

2021400464FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 26/01/2021, enregistré à la recette des finances Menzeh 6 le 15/02/2021, sous le numéro 21200930 Monsieur Khaled Elgabsi, a vendu à la Société G K TROCTECH la totalité d'un fonds de commerce exploité pour vente et réparation de matériel informatique et téléphone portable sise au local commercial M B 9, résidence Elfel, Avenue Hédi Nouira, Ennasr 1. Toute opposition devra se produire au local de Société G K TROCTECH sise au local commercial M B 9, résidence Elfel, Avenue Hédi Nouira, Ennasr 1 dans les vingt jours qui suivent la publication au journal officiel de la République Tunisienne selon la loi. L'avis de vente a été publié au journal le Quotidien le 24/02/2021.

2021400474FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par a.s.s.p. enregistré le 21-01-2021 sous le n°M002191 à la recette des finances de Tozeur suivie par un avenant de contrat enregistré le 10 - 02-2021 sous le n°M004260 à la recette des finances de Tozeur Mr Mohamed Mongi Rbiee a vendu à Wael Chebbi le fonds de commerce exploité pour la vente des pièces de rechange auto sis 156 rue Farhat Hached toz son identifiant au registre national des entreprises 1301003K son n° au registre de commerce B19108632013.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 30 février 2021.

2021400480FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 18/02/2021 enregistré à la recette des finances d'El Alia, le 24/02/2021, quittance n°M006729 Enregistrement n° 21200148. Madame Anissa Belgaid demeurant 65 rue Ibn Khaldoun Bizerte, titulaire du la carte d'identité nationale n°05662000 délivrée le 11/9/2009 a vendu à Madame Mouna Guinoubi demeurant rue Ginoubi El Alia Bizerte titulaire du la carte d'identité nationale n°08963303 délivrée le 20/02/2016 la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des lunettes (optique) au local sis à l'avenue Madina Munawara El Alia Bizerte.

Les Oppositions se font chez la vendeuse Mme Anissa Belgaid à son local sis à 65 rue Ibn Khaldoun passage Bizerte et ceci dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 27/2/2021.

2021400489FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

(Gérance Libre)

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 27/01/2021, enregistré à la recette des finances à la Rue Ghandi le 29/01/2021, sous le n° de quittance 7836 et n° d'enregistrement 21300265 Monsieur Ridha Ben Sadok El Heni a loué à Madame Houda Bent Mohamed Akremi Bali, tout le Fonds de Commerce, de vente de prêt à porter et costume de mariage avec les éléments corporels et incorporels situé au 16(f19), le Colisée 43, 45 Avenue Habib Bourguiba Tunis pour une période d'une année renouvelable commençant le 01 février 2021.

La présente annonce a été publiée aux Journaux Echourouk et le Quotidien en date du 26/02/2021.

2021T00195FCCC3

Contrat d'un fonds de commerce

Suite au contrat de location d'un fonds de commerce en date du 1 novembre 2020, enregistré à la recette des finances Tarak Ibn Zied le 29 décembre 2020 suivant quittance n°M074332 et enregistrement n°20305508. Madame Mounira Ben Salah Ben Mohamed Dridi Epouse Habib Ouni titulaire de la carte d'identité n°01439413, du 29 Janvier 1996 résident à la rue Ghana Beb Mateur Bizerte a loué à Mr Bechir Ben Ajmi Ben Chedhli Fehri titulaire de la Carte d'identité n°05694855 du 12 juin 2013 résident à 16 rue Ali Khamassi, Bizerte. La totalité du fonds de commerce exploité comme crèche & Jardin d'enfants & Garderie sis à la Rue Ghana Beb Mateur Bizerte, pour une durée de deux ans commence du 1/12/2020 et se termine le 30/11/2022.

A été publié cette publicité à Alchourouk et le Quotidien le 19 février 2021.

2021R00548FCCC3

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat enregistré à la recette des finances de Djerba le 25/01/2021 n° de quittance M007678 n° d'enregistrement M007678 Mr Sadok Gabsi a loué en location gérance à Mr Hassen Gabsi, la totalité du fonds de commerce avec tout ses éléments matériels et moraux exploité au local Situé à Houmt Souk Djerba rue Tah Hussein destiné à toute activité commerciale connu actuellement par Restaurant - Pizzeria "LESQUINA".

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse sus-indiquée dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Dar Assabah en date du 13/02/2021.

2021R00550FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location d'un fonds de commerce en date du 24/02/2021, enregistré à la recette des finances La goulette sous n°21301194 Quittance n°M18476, Madame Hajer Rehibi, titulaire de la CIN n°05478734 du 02/12/2019, a loué à Ayoub Trabelsi, titulaire de la CIN n°08735510 du 9/01/2019, son matricule fiscal 1669739/H/N/C/000 la totalité du fonds de commerce destiné à toutes activités commerciales, sise à 117 Avenue Habib Bourguiba La Goulette avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être représentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 4 mars 2021.

2021R00563FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, enregistré à la recette des finances Menzah 9 Tunis le 01/10/2020 sous le n°20302964 Quittance n°064765, la Société «Tunisian General Trading» (I.U : 0009247 M) dont le siège sis à la Route de Tunis zone industrielle Akouda 4022 Sousse a loué à la société «Aecor Tunisia » (I.U : 1673865S) dont le siège sis à la route de Tunis 4022 Akouda Sousse, la totalité du fonds de commerce du local commercial, sis au magasin 2.02 et 2.03 du 1er étage Espace Makni Avenue Tahar Ben Ammar Menzah 9 Tunis avec leurs éléments corporels et incorporels pour un montant de 1523,200 Dinars.

Les oppositions se font entre les mains de locataire au cabinet du maître l'avocat Mohamed Seifeddine El Hichri sis à 63 Rue Italia Immeuble Elbochra Sousse, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 26/2/2021.

2021S00235FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant Acte SSP, enregistré à la recette des finances La Marsa Tunis le 01/12/2020 sous le n°20306504 Quittance n°113398, la Société «Tunisian General Trading» (I.U : 0009247 M) dont le siège sis à la Route de Tunis zone industrielle Akouda 4022 Sousse a loué à la société « Aecor Tunisia » (I.U : 1673865S) dont le siège sis à la route de Tunis 4022 Akouda Sousse, la totalité du Fonds de commerce du local commercial, sis au magasin n°B213-214 du 2ème étage du centre commercial Zephir La Marsa Tunis avec leurs éléments corporels et incorporels pour un montant de 2320,500 Dinars.

Les oppositions se font entre les mains de locataire au cabinet du maître l'avocat Mohamed Seifeddine El Hichri sis à 63 Rue Italia Immeuble Elbochra Sousse, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 26/2/2021.

2021S00236FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, enregistré à la recette des finances Les Berges du Lac Tunis le 01/12/2020 sous le n°20307141 Quittance n°078792, la Société «Tunisian General Trading» (I.U : 0009247 M) dont le siège sis à la Route de Tunis zone industrielle Akouda 4022 Sousse a loué à la société « Aecor Tunisia » (I.U : 1673865S) dont le siège sis à la route de Tunis 4022 Akouda Sousse, la totalité du Fonds de commerce du local commercial, sis au magasin n°3 immeuble El Fajr rue Lac Lochness les Berges du Lac Tunis avec leurs éléments corporels et incorporels pour un montant de 3927,000 Dinars.

Les oppositions se font entre les mains de locataire au cabinet du maître l'avocat Mohamed Seifeddine El Hichri sis à 63 Rue Italia Immeuble Elbochra Sousse, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 26/2/2021.

2021S00237FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, enregistré à la recette des finances de Dar Chaabene El Fehri Nabeul le 01/10/2020 sous le n°20301305 Quittance n°032792. La Société «Tunisian General Trading» (I.U : 0009247 M) dont le siège sis à la Route de Tunis zone industrielle Akouda 4022 Sousse a loué à la société «Aecor Tunisia» (I.U : 1673865S) dont le siège sis à la route de Tunis 4022 Akouda Sousse, la totalité du Fonds de commerce du local commercial, sis à l'avenue Mohamed Souissi Dar Chaabene El Fehri Nabeul avec leurs éléments corporels et incorporels pour un montant de 2023,000 Dinars.

Les oppositions se font entre les mains de locataire au cabinet du maître l'avocat Mohamed Seifeddine El Hichri sis à 63 Rue Italia Immeuble Elbochra Sousse, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 26/2/2021.

2021S00238FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, enregistré à la recette des finances de Diar El Wafa Sfax le 22/9/2020 sous le n°20304169 Quittance n°070603. La Société «Tunisian General Trading» (I.U : 0009247 M) dont le siège sis à la Route de Tunis zone industrielle Akouda 4022 Sousse a loué à la société «Aecor Tunisia» (I.U : 1673865S) dont le siège sis à la route de Tunis 4022 Akouda Sousse, la totalité du Fonds de commerce du local commercial, sis à Immeuble El Amen Boulevard 14 Janvier 3027 Sfax (magasin 53 et 54) avec leurs éléments corporels et incorporels pour un montant de 1249,500 Dinars.

Les oppositions se font entre les mains de locataire au cabinet du maître l'avocat Mohamed Seifeddine El Hichri sis à 63 Rue Italia Immeuble Elbochra Sousse, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JO.R.T.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 26/2/2021.

2021S00239FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela le 22/9/2020 sous le n°20302320 Quittance n°054472. La Société «Tunisian General Trading» (I.U : 0009247 M) dont le siège sis à la Route de Tunis zone industrielle Akouda 4022 Sousse a loué à la société «Aecor Tunisia» (I.U : 1673865S) dont le siège sis à la route de Tunis 4022 Akouda Sousse, la totalité du fonds de commerce du local commercial, sis à 36 avenue de la Liberté Tunis avec leurs éléments corporels et incorporels pour un montant de 2975,000 Dinars.

Les oppositions se font entre les mains de locataire au cabinet du maître l'avocat Mohamed Seifeddine El Hichri sis à 63 Rue Italia Immeuble Elbochra Sousse, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 26/2/2021.

2021S00240FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 01/02/2021 enregistré le 9/02/2021 sous le n°21300508 (reçu n°13999) rédigé par Maître Mourad Ziadi l'Avocat à Sfax, Mr Besbes Rached Cin n°05247628 demeurant à la route Tunis Km 2.5 Sfax a loué à Mme Wisal Besbes Cin n°05259482 demeurant à la route Saltnia Km 5.5 Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité au local n°9 complexe «Elintilaka Centre» réz-de-chaussée avenue Elhabib Achour Sfax destiné au commerce des montres pour une durée du trois ans à partir du 01/02/2021.

Toutes les oppositions seront reçues, dans les délais légaux, entre les mains du locataire au domicile élu soit le local du fonds de commerce sis au local n°9 complexe «Elintilaka

Centre» rez-de-chaussée avenue Elhabib Achour Sfax. Dépassant ce délai, toutes les oppositions seront rejetées.

Attendu que cette location est déjà déposée au local du fonds de commerce et publiée aux journaux quotidiens «le Temps» du 19/02/2021 page 6 et au «Issabeh » page II.

2021X00230FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu du contrat de location de fonds de commerce signé le 10/3/2020 et enregistré à la recette des finances à la Rue Habib Thamer - Tunis le 13/5/2020 sous le numéro 20300948, quittance M22234 et de son avenant signé en date du 21/5/2020 enregistré à la recette des finances Rue Habib Thamer - Tunis le 22/5/2020, sous le n°20901000, quittance n°M024472, M. Mohamed Ali Kadhkadhi loue à la société TUTTO SPORT (MF : 1390732H) représentée par son gérant M. Anis Blel tout le fonds de commerce en gérance libre du local sis à 5 Rue de Rome Tunis destiné à la vente en détail des équipements, vêtements de sport de toutes sortes pour une durée de 5 ans, renouvelable du 01/4/2020 au 31/3/2025.

Cette publication est parue dans les journaux Alsabah et le Temps du 25/02/2021.

2021400465FCCC3

Gérance libre

Suivant acte S.S.P. enregistré le 22/12/2020 à la recette des finances Avenue la Gare (Q n°54767, E n°20306511) Madame Monjia Boukhatia épouse Boukhdir demeurant au 46 Rue d'Afrique Menzeh 5 Ariana a donné en gérance libre à la société «BELOUCHKA», ayant siège social au 112 Rue Radhia Hadded Tunisie la totalité du fonds de commerce exploité au 112 Rue Radhia Hadded (ancienne Rue de Yougoslavie Tunis) comprenant tous ses éléments corporels et incorporels destiné au commerce de l'habillement prêt à porter.

La sus dite gérance libre a été consentie pour une durée de cinq années commençant le 1er décembre 2020 renouvelable avec tacite reconduction.

Le présent avis est paru au journal La Presse du 26/02/2021.

2021400493FCCC3

Location gérance

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des finances de Kalaa Sghira le 29 Janvier 2021 sous le n°21300113 Quittance M002959, la société OLA ENERGY TUNISIE ayant son siège social à l'immeuble Horizon, avenue de la Bourse, Cité Les Pins - Les Berges du Lac 1053 Tunis, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n°B174191996, identifiant unique n°000497Q/A/M/000, a confié en gérance libre à la Société Benzit Exploitation des Stations - Services, Société anonyme, dont le siège social est à la route ceinture Sousse en face CHU Sahloul Kalaa Sghira 4021 Sousse, Identifiant Unique n° 169439T, la totalité d'un fonds de commerce consistant en une station service sous la marque "OLA ENERGY" sise à Sousse route ceinture, Kalaa Seghira, comprenant notamment 1 baie de lavage, 1 salle des ventes avec un bureau, 1 dépôt et 1 local pour Cafétéria.

La présente gérance libre est conclue pour une période de deux années, commençant le 1er décembre 2020 et prenant fin le 30 novembre 2022 moyennant un préavis de 4 mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier notaire ou remis en main propre contre décharge.

Le présent avis a été publié dans le quotidien le "Temps" du 2/3/2021.

2021400496FCCC3

Sous-location gérance

Par acte sous seing privé daté du 18-6-2020, enregistré à la recette des finances de Sousse le 3-2-2021 sous le n°21300208 Quittance M006651, la société D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DES STATIONS-SERVICES "SAGESS" dont le siège social est sis à l'immeuble Horizon avenue de la Bourse Cité les Pins les Berges du Lac2 - 1053 Tunis, Registre de Commerce n°B01193532016, identifiant unique n°1477397P, a confié en sous - location gérance à Monsieur Salem Ben Mohamed Khemaies Letaief, Commerçant, demeurant à l'impasse Ettaamir, Zaouiet Sousse, un shop faisant partie intégrante de la station service "OLA ENERGY" sise à Sidi Abdelhamid route de Monastir Sousse.

Ce shop est loué pour une activité de pâtisserie et offrant au client automobiliste une escale alliant l'utile à l'agréable.

La présente gérance libre est conclue pour une période de deux ans commençant le 15-6-2020 et finissant le 14-6-2022, renouvelable, sauf dénonciation moyennant un préavis de quatre mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier notaire.

Le présent avis a été publié dans le quotidien le "Temps" du 2/3/2021.

2021400497FCCC3

Fin d'un contrat de Gérance Libre

La Société d'Administration et de Gestion des Stations-services "SAGESS", Société anonyme, dont le

siège social est sis à l'immeuble Horizon, avenue de la Bourse Cité Les Pins-Berges du Lac2 - 1053 Tunis, inscrite au registre de commerce sous le n°B01193532016, M.F n°1477397P, informe les tiers que le contrat de gérance libre conclu avec Monsieur Selim Ben Abdelaziz Khalfallah, commerçant demeurant au 26 rue du 3 Août Sousse, Identifiant Unique n°900063A, le 6-2-2019 portant sur la location d'un fonds de commerce de la Station Service "Ola Energy" sise à Sousse Sidi Abdelhamid route de Monastir, a été résilié en vertu d'un avenant de résiliation daté du 4-6-2020 enregistré à la recette des finances de Sousse le 29 Janvier 2021 sous le n°21700325, Quittance n°M004897.

Le présent avis a été publié dans le quotidien le Temps du 2-3-2021.

2021400498FCCC3

Location gérance

Par acte sous seing privé daté du 18-6-2020, enregistré à la recette des finances de Sousse le 3-2-2021 sous le n°21300211 Quittance M006700, la société D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DES STATIONS-SERVICES "SAGESS" dont le siège social est sis à l'immeuble Horizon avenue de la Bourse Cité les Pins les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis, Registre de Commerce n°B01193532016, identifiant unique n°1477397P, a confié en sous-location gérance à Monsieur Salem Ben Mohamed Khemaies Letaief, commerçant, demeurant à l'impasse Ettaamir, Zaouiet Sousse, la totalité d'un fonds de commerce consistant en une station service sous la marque "OLA ENERGY "sise à Sidi Abdelhamid route de Monastir Sousse, comprenant notamment, un piste avec un auvent à trois pieds, 1 baie de lavage, 1 Centre de vidange et un Automatic Car Wash.

La présente gérance libre est conclue pour une période de deux ans commençant le 15-6-2020 et finissant le 14-6-2022, renouvelable, sauf dénonciation moyennant un préavis de quatre mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier notaire.

Le présent avis a été publié dans le quotidien le "Temps" du 2-3-2021.

2021400499FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement

Nom : Groupement de développement dans le secteur d'agriculture et de pêche "Kadihat BOUKHIL"

Siège social : Krib Sud Siliena.

Objectifs :

- Travail collectif et recherche d'emploi.

Membres :

- Présidente : Khadija Abidi

- Trésorière : Mabarka Abidi.

2021R00499APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale des agents et cadres des bibliothèques publiques de Nabeul

Adresse : Rue 18 Janvier 8000 Nabeul

Sujet : Amicale

But : Animation culturelles, sociales

Présidente : Ben Mohammed sana

Trésorière : Baraket Chiraz.

2021R00529APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Fidélité de développement durable de solidarité sociale et de production de l'environnement

Siège social : Sidi Naoui Drouaa El Fahes gouvernorat de Zaghouan

Sujet : Association de développement.

Objectifs :

- Attirer l'attention sur les aspects sociaux, culturels, sanitaires et sportifs des habitants de la région

- Attirer l'attention sur l'environnement environnemental par la sensibilisation et la sensibilisation.

Membres :

- Président : Abderahman Naoui

- Secrétaire général : Riadh Ben Chaaban

- Trésorier : Issaa Weslati.

2021R00542APSF1

Constitution d'un syndicat du logement

Selon le procès-verbal de l'assemblée constitutive daté du 28/02/2021 enregistré à la recette des finances de Mornag le 01/3/2021 sous le numéro 21700427 quittance n°M012762 il a été décidé de constituer un syndicat du logement :

Nom du syndicat : Syndicat des résidents de DIAR MORNAG 1.

Local : Résidence DIAR MORNAG 1 cité el-meziane Mornag 2090.

Membres du syndicat :

Zakaria Essghaier : président du syndicat

Mohamed Mathlouthi : secrétaire général

Sofien Hazbri : trésorier du syndicat

Hajer Kedher : membre

Ousema Zaier : membre

Jamel Barraj : membre

Hassen Touti : membre

Mohamed Lazaar Rouissi : membre temporaire.

2021R00556APSF1

Constitution d'un groupement

Nom : Groupement de développement dans le secteur d'agriculture et de pêche Kef Nahel

Siège social : Awled Znag Siliana Sud Siliena.

Objectifs :

- Travail collectif et recherche d'emploi.

Membres :

- Président : Jalel Mbarek

- Trésorier : Rbiaa Lasouad.

2021R00559APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Tunisienne pour la lutte contre l'économie de rente.

Siège social : 5, Rue Farhat Hached La Marsa, Tunis 2078.

Objet : Général

Objectifs :

* Contribuer à sensibiliser l'opinion publique concernant l'importance de la lutte contre système rentier, conformément aux dispositions légales en vigueur.

* Contribuer à la défense des droits des consommateurs conformément aux dispositions légales en vigueur.

* Produire des rapports, des fiches de travail et des articles.

* Mener des recherches et activités scientifiques.

* Coopérer avec les pouvoirs de tutelles.

* Organiser des compagnes de sensibilisations et d'éveil.

* Coordination avec les associations et structures concernées.

Le président : Mohamed Louai Al-Shabi

Le Secrétaire générale : Nour Jihene Ghattas

Le Trésorier : Houssem El-Din Saad

2021R00576APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association des sports individuels de Kalaa Kébira

Objet : Sportive

But : Former et encadrer les jeunes au sport d'athlétisme et du Box

Siège : Rue Habib Bourguiba - Centre Ismail de soutien scolaire - 4060 Kalaa Kébira

Correspondance : N°3890 du 9/12/2020

Carte n°59 - 11/2020

Président : Ibn Hadj Imen

Secrétaire Général : Bouguadouma Béchir

Trésorier : Khiari Karim.

2021S00252APSF1

Association L'Arca di Noè in Tunisia

B P 81 - 2090 Mornag

Suivant le procès de l'huissier du 5/11/2020 enregistré au Tribunal de Tunis sous numéro 109778 et la lettre recommandée avec accusé de réception numéro 335608792, la décision de la constitution d'une association :

Nom de l'association : L'Arc di Noè In Tunisia

Adresse : B.P 81 * 2090 Mornag.

Objectifs :

- Contribuer à l'établissement d'une culture du bien-être animal

- Bon traitement envers les animaux

- Cherchant à trouver des adoptants pour ces animaux.

Les membres fondateurs :

- Présidente de l'association : Mme Stella Tabascio

- Vice Présidente : Mme Emanuela Taddei

- Secrétaire général : Mr Martin Liebig

- Trésorière : Mme Gabriella Fricano.

2021400360APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Lebna pour le développement

Adresse:

Rue Habib Bourguiba, Lebna 8034

Objectifs :

- Contribuer au développement des capacités scientifiques et techniques nécessaires pour faire face aux enjeux du développement local et régional.

- Contribuer à l'élaboration d'une approche participative fondée sur la bonne gouvernance dans la gestion des affaires de l'entité.

- Contribuer à l'élaboration de domaines de patrimoine interdépendants avec une identité locale, en mobilisant les ressources humaines et matérielles nécessaires pour les événements et projets et en créant des emplois.

- Contribuer à la modernisation de la ville de Lebna.

N° Déclaration et date : RR326414365TN du 29/01/2021.

Membres :

Le Président : Shawqui Kabtni

Vice-président : Fatma Ziedi

Secrétaire général : Hatem Attia

Secrétaire général adjoint : Maher Ziedi

Trésorier : Saber Barani

Trésorier adjoint : Dora Ben Soltan

Membre 1 : Firas Touil

Membre 2 : Mondher Gharayri

Membre 3 : Raed Slili

Membre 4 : Tarek Touil

Membre 5 : Hiba Aryek

Membre 6 : Ghada Gmati

Membre 7 : Omaima Belfetni.

2021400371APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : MASSAR

Adresse : 03 rue du Marché, cité Hédi Nouira Borj Louzir, Sokra Ariana.

Objectifs :

- Contribuer à conseiller et guider les jeunes dans le domaine scientifique.

- Guider à l'application des principes de bonne gouvernance.

- Chercher à lier des relations de partenariat avec des associations et organisations similaires dans les objectifs à l'intérieur et à l'extérieur du pays avec lesquelles il existe des relations diplomatique.

Membre de l'association :

Président : Moez Zaalouni

Vice-président : Mohamed Ben Othman

Secrétaire générale : Emna Khedri

Secrétaire générale adjoint : Rym Hammami

Trésorier : Walid Abbassi

Aide Trésorier : Kais Fakhfakh.

2021400393APSF1

Constitution de l'Association Victoire des sports individuels Tinja

Nom : l'Association Victoire des sports individuels Tinja

Siège : Rue Sbitla Tinja 7032.

Les objectifs :

Les objectifs sont de créer et encadrer les jeunes, de les encourager, de développer leurs capacités techniques et de les promouvoir au plus haut niveau dans les sports individuels.

Membres :

Le Président de l'association : Ben Farhat Sameur

Vice-président de l'association : Goussi Ahmed

Le secrétaire général : Abdel Fattah Hichri

Trésorière : Goussi Ameni.

2021400462APSF1

Constitution du Syndicat des propriétaires

Résidence Nour 2 sise à l'Avenue Ali Ben Jaballah

Résidence Nour 2 cité la Ghazelle Ariana 2083

Suite à l'assemblée générale du 7/02/2021 en présence de l'huissier notaire Mr Mejri Mohamed tenu par un aperçu d'enregistrement n°5212 et recommandé par la Direction des affaires légaux social et culturel de la municipalité de Raoued et dûment signé par le Président de la municipalité de Raoued sous le n°898 du 19/02/2021 portant la composition comme suit :

- Nouri Mohamed Taher : Président du syndicat

- Rkik Mourad : Secrétaire général

- Kenzizi Hatem : Trésorier

- Beznaiguia Mounir : Membre

- Magdoud Abdelaziz : Membre

- Lahiani Anis : Membre

- Sfaxi Mohamed Aziz : Membre

- Toumi Amine : Membre

- Bennour Badii : Membre.

2021400482APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne du Patrimoine Soufi,

Objectifs : Contribuer à la recherche dans le domaine du patrimoine soufi de toutes sortes, le publier et le codifier, raviver le patrimoine matériel et diffuser le patrimoine immatériel, encadrer les jeunes dans le domaine du patrimoine soufi.

Siège de l'association : 43 Rue Al-Assad 7000 Bizerte.

Le président : Sami Belhassan

Secrétaire général : Kamal Mahouachi

Trésorière : Kawther Mouha.

2021400488APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale du 17 octobre 2019, de nouveaux membres ont été élus au groupement de développement du secteur de l'agriculture et de la pêche Omm Al-Farth 2 Kébili :

- Al-Arabi El-Gherissi : Président

- Aoun El Gherissi : Trésorier

- Al-Mahdhi El Gherissi : Membre.

2021R00585APSF2

Diverses résolutions

Syndic de Résidence JAMILA

Rue de La Liberté Sahloul 2 Sousse

Suivant PV de réunion d'élection du nouveau syndic en date du 13/12/2020, enregistré à la recette des finances Sousse ville des actes non S.O.E le 21/12/2020, sous le n°20803458 et quittance n°M055767.

Il a été décidé :

- La nomination de monsieur Mohamed Benhaj Mbarek président du syndic de la résidence JAMILA sise à la Rue de la Liberté Sahloul 2 Sousse.

- La nomination de monsieur Khaled Zouba Trésorier du syndic de la résidence «JAMILA» sise à la Rue de la Liberté Sahloul 2 Sousse.

2021S00187APSF2

Election du président du syndicat

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE VIABILISATION

51 Avenue Hédi Nouira - Ennasr II - Ariana

Syndicat des copropriétaires

De la RESIDENCE ULYSSE

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi

30 octobre 2020 enregistré à la recette des finances El Menzah VI, le 02 décembre 2020, sous le n°20806490, quittance M104647, il a été procédé l'élection d'un Président du Syndicat en la personne de Monsieur Samir Ben Jouira.

2021400476APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques (folle enchère)

Maître Ben Salah Houweida

Rue 2 Mars Tebourba

Tel : 98 249 952

La partie poursuivante Mohamed Salah Arfaoui, Hay Hedaya Jedaida Mannouba.

La partie saisie : Lotfi Ben Amor Ben Ali Trabelsi, Jedaida ancienne Mannouba.

L'avocate Maître Ben Salah Houweida.

Le fol enchérisseur Abdelhamid Elbejaoui (son avocat Charfeddine Dhrif) habite à Ansarin Tebourba Mannouba.

Prix de l'adjudication : deux cent vingt deux milles et cinq cent dinars (222.500.000) les frais deux milles neuf cents quatre vingt dix huit dinars et 028 millimes (2998.028).

Propriété saisie : 696.750 parties de 31430 partie de bien «jedaida 17» titre foncier 20390 Mannouba : une villa composé de deux étages située à Jedaida ancienne.

Mise à prix le prix de la partie saisie est deux cents vingt deux milles et cinq cent dinars (222.500.000) sauf les frais d'adjudication.

Date et lieu de la vente : Mercredi le 31 mars 2021 à 9 H de matin au tribunal de première instance de Mannouba.

On peut visiter l'immeuble tous les jours par l'huissier notaire Mabrouka Manai 97943042.

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2021T00194VEPA1

«Cabinet Chaker Avocats»

38 Rue Ghandi Tunis

Tél : 71.257.859

MF : 1139464/A/A/M/000

A la demande de l'UIB, élisant domicile chez ADR 5 Rue Tallyrand Tunis.

Contre la partie saisie : Saleh Lounis CIN n°05422374, 33 Rue Eddawha Marsa Ouest.

A la diligence de «Cabinet Chaker Avocats» représenté par Maître Yahia Chaker Avocat à la cour de cassation

Parts indivises à vendre : Objet les 103 ème indivis de TF 85297 Tunis consistant en un terrain de 103 m² sis à la Marsa Cité Erriadh Rue Assad Ibn Fourat sur lequel est édifiée un logement de 2 niveaux dont le RDC composé de d'un 1er local de 2 chambres, cuisine, bloc sanitaire et patio de 45,43 m² bâtis et un 2ème local de 36,85 m² bâtis de 2 chambres, cuisine, bloc sanitaire et patio.

Mise à prix : 144.230d, 900 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 30/3/2021 devant le tribunal de 1ère instance de Tunis à partir de 9h.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2021T00207VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix

Etude Maître Abderrahmen Aniba

Avocat prés la cour de cassation

13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis

Tél. : 70.861.369

A la demande de la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE), société anonyme, Identifiant unique n° 0015094B, sise au 5 bis rue Mohamed Badra 1002 Tunis en sa qualité de créancière hypothécaire.

Contre la partie : Société SOCHEF s.a.r.l immatriculée au registre de commerce sous le n° B0117372004, sise à la zone industrielle Sidi Thabet 2020 l'Ariana en sa qualité de créancier hypothécaire.

A la diligence de Maître Abderrahmen Aniba, avocat prés la cour de cassation, 13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis.

L'immeuble à vendre : objet du titre foncier n°22760 Ariana dénommé Samar, sise à la zone industrielle Sidi Thabet l'Ariana, d'une superficie de 2345 m², consiste en un terrain sur lequel est édifié un complexe industriel.

A l'entrée du complexe se trouve un parking qui mène directement du coté gauche à une construction en rez-de-chaussée composé d'un hall, d'une pièce pour le gardien, des toilettes, d'une cuisine, d'un réfectoire et d'une salle de repos pour les ouvriers à laquelle est annexée des toilettes. Cette construction est édifiée en béton armé, le sol est couvert de carreaux de parterre, les portes et les fenêtres sont en aluminium.

Au milieu de l'immeuble se trouve le complexe commercial qui est composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. La construction est en béton armé.

1- Le rez-de-chaussée contient un grand hall qui ouvre du coté gauche sur un espace ouvriers puis sur 2 bureaux, des toilettes et un grand atelier.

2- Le premier étage est lié au rez-de-chaussée par des escaliers externes, il contient un bureau de direction une cuisine, 2 salles d'eau et 3 bureaux administratifs.

3- L'atelier est divisé en 2 parties séparées par une grande porte en fer. La construction est en béton armé et en plaques isolantes.

L'immeuble est entouré de d'une muraille à hauteur de 2 mètres et est équipé de l'électricité d'eau et de la climatisation en plus d'un moteur d'électricité.

L'immeuble est en partie en location (682m²) à la société MECCANICA LAVORO LM, le loyer annuel a atteint en 2019 le montant 54.063.288 D hors taxes.

L'immeuble est grevé de plusieurs hypothèques au profit des banques et un commandement telles que détaillés dans le cahier des charges et au rapport d'expertise.

Mise à prix : 974.250,000 d frais en sus.

Date et lieu de la vente : Le lundi 29 mars 2021 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de l'Ariana.

Visite de l'immeuble tous les jours de la semaine de 9h à 18h.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat, et pour les étrangers il faut obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le Gouverneur.

2021R00492VEPA1

Avis d'adjudication

1) Créancier saisissant : Fathi Ben Med Charfeddine son domicile élu le cabinet avocat maître Amor Kilani Megadmini 26 rue Bab Souika 1006 Tunis.

2) Débiteur saisi : Adel Ben Mongi Gharbi demeure rue 7 Rue Essarrage Tunis

3) L'avocat poursuivant : Maître Amor Kilani Megadmini son cabinet sis 26 rue Bab Souika 1006 Tunis

4) Désignation de l'immeuble saisi : les parts indivises appartenant au débiteur saisie Adel Gharbi le local est constitué de 17 parts selon l'expertise initiale effectue par l'expert Mr Mohamed Sassi suivant ordonnance sur requête n°98816 rendue par le président du tribunal de première instance de Tunis 1 du 31/8/2017.

5) La mise à prix : Cinquante neuf mille trois cent quatre vingt douze dinars six cent quarante quatre millimes (59392,644dinras).

6) L'adjudication aura lieu devant la chambre des ventes aux enchères publiques auprès du tribunal de première instance Tunis 1 sis rue bab-bnat Tunis le lundi 30/3/2021 à partir de huit heures et demi matin

7) La visite peut se faire toute la semaine de 9h de matin jusqu'à 18h

8) Qui veut participer à l'adjudication doit mandater un avocat consigner le tiers de la mise à prix soit au trésorier soit par un cheque certifié ou une garantie bancaire

Doit obtenir une autorisation préalable de gouverneur de Tunis l'étranger qui veut participer à l'adjudication.

2021R00530VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction de 40 %

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98.314.410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°18233 1996, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. - En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : Mr Bilal Korkad, CIN n°060402462 demeurant à la Route Sidi Bouyayia Beni Khalled - Nabeul

3) Mme Rafika Kbaier CIN 01816783 demeurante à la Route Sidi Bouyayia Beni Khalled Gouvernorat de Nabeul

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : Parts indivises objet T.F : 626723 Nabeul situé à la Route Sidi Bou Yahia délégation de Beni Khalled Gouvernorat de Nabeul. Appartement au 1er étage avec toutes les commodités.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 95.054.400 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Grombalia le lundi 22 mars 2021 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2021R00538VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Barkaoui Yassin

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Kasserine

Tel : 98.453.134

L'adjudication aura lieu le lundi 29/3/2021 à partir de neuf heures (9h) du matin à la salle de vente immobilière du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Partie poursuivante : Rahmouni Mohammed Ali, Journalier, Cité Elbasatin gouvernorat Kasserine.

Partie saisie : Shili Ali Bn Ahmed, commerçant, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Thala Kasserine.

Avocat poursuivant : Maître Barkaoui Yassin avocat à la cour de cassation avenue Habib Bourguiba -Kasserine.

Identification de l'immeuble objet de saisie :

Terrain Agricole sis à Sidi Shil délégation de Thala gouvernorat de Kasserine, ce terrain s'agissant d'une partie en état de communion se compose de 9000 part indivise d'une totalité de 70000 part indivise sachant bien que la part est égale à 1 m² le terrain est limité; du Ouest : Héritiers Shili Kadija Est : Héritiers Toumi Ahmed Sud : Terrains de Krayfia. Nord : Route Ain Hdaya et Terrains Shili Abd Hafith.

Le terrain est composé des oliviers et des arbres fruitiers d'amande et de pistache aussi que des Bâtiments de logements.

Mise à prix : le prix d'ouverture est fixé à cent soixante trois mille quatre cent et un dinars 557 millimes ajoutant les frais et honoraires taxés qui sont désignés avant l'adjudication.

Observation : toutes personnes intéressées par l'achat pourront visiter la propriété à vendre chaque jour pendant les horaires administratif.

Pour de plus amples renseignements veuillez contactez le tribunal de 1ère instance de Kasserine ou il a été déposé le cahier de charge ou le bureau de l'avocat poursuivant.

Personne ne peut participer a l'adjudication qu'après avoir consigner le 1/3 du montant de la mise à prix.

La participation aux enchères se fera par l'intermédiaire d'un avocat.

(Pour les étrangers l'obtention d'une autorisation du gouverneur au préalable est obligatoire).

2021R00551VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Barkaoui Yassin

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Kasserine

Tel : 98.453.134

L'adjudication aura lieu le lundi 22/3/2021 à partir de neuf heures (9h) du matin à la salle de vente immobilière du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Partie poursuivante : Nemri Abd Edayem, Journalier demeurant à (Thala) gouvernorat Kasserine.

Partie saisie : Assidi Rabeh Ben Ibrahim, Journalier, demeurant Zalfen Thala - Kasserine.

Avocat poursuivant : Maître Barkaoui Yassin avocat à la cour de cassation avenue Habib Bourguiba -Kasserine.

Identification de l'immeuble objet de saisie :

Terrain Agricole nommé "essafia" sis à Zalfane délégation de Thala Gouvernorat de Kasserine, superficie 2 hectares dans l'indivision à extraire d'une parcelle de 5 hectares limité, le terrain est grevé d'aucune charge ni hypothèque, nord : route pour puits Assadia et héritiers Assidi Ibrahim Ben Slama, Est Héritiers Ben Ali Bachir, Sud Héritiers Nemri Makki, Ouest Héritiers Assidi Brahim Ben Slama.

Mise à prix : Le prix d'ouverture est fixé à huit mille quatre cent dinars (8400 D) près la réduction du prix de 40 % on ajoutant les frais et honoraires taxés qui sont évaluées à deux mille huit cent douze dinars 740 millimes.

Observation : Toutes personnes intéressées par l'achat pourront visiter la propriété à vendre chaque jour pendant les horaires administratif.

Pour plus amples renseignements veuillez contactez le tribunal de 1ère instance de Kasserine ou il a été déposé le cahier de charge ou le bureau de l'avocat poursuivant.

Personne ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigner le 1/3 du montant de la mise à prix.

La participation aux enchères se fera par l'intermédiaire d'un avocat.

(Pour les étrangers l'obtention d'une autorisation du gouverneur au préalable est obligatoire).

2021R00561VEPA1

Vente à l'enchère Publique d'un Immeuble

L'affaire n°1261 suite à la réduction du prix de 40%

Etude Maître Bouguerba Rached

Avocat à la cour de cassation

Rue Mansour El-Houch Médenine

Tel/Fax : 75 644 311

Les poursuivants :

1/ Habib Mansouri ouvrier demeurant à Médenine ouest

2/ Azidine Baroudi ouvrier demeurant 12 Rue Elkram Médenine

3/ Mohamed Ghouma ouvrier demeurant Hassi Amor Médenine

4/ Mokhtar La Trach ouvrier demeurant oued Gourbaoui Médenine

5/ Lakhder Mansouri ouvrier demeurant oued Gourbaoui Médenine

6/ Mohamed El Gouil ouvrier demeurant Rue Kasmi Médenine

7/ Ali Sfifir ouvrier demeurant cité Arraja Médenine

8/ Hédi Kaled ouvrier demeurant Karrar Halem Médenine

9/ Habib Authmani ouvrier demeurant cité Essafa Médenine

10/ Mohamed Bousetta ouvrier demeurant Errouis Koutine Médenine

11/ Mohamed El Mousbahi ouvrier demeurant cité Ennajah Médenine

12/ Hedi Ejouili ouvrier demeurant Karrar El Hallem Médenine

13/ Mefteh Thameur ouvrier demeurant Ellaba Médenine

14/ Mohamed Ibrahim, ouvrier demeurant à la Rue El Houriya Médenine

15/ Dhaou Bel Haj Rehouma Ouvrier demeurant Amra Sidi Makhlouf

16/ Naceur Bousaid ouvrier demeurant à la Rue Farhat Hached Médenine

17/ Salem Ezzaydi ouvrier demeurant Ellaba Médenine

18/ Nourdine Atigu ouvrier demeurant à la Rue El Houriya Médenine

19/ Abdel Karim Nouma ouvrier demeurant cité Ettatoir Médenine

20/ Median El Mansouri ouvrier demeurant Saniat Herich Médenine leurs avocat Maître Bouguerba Rached avocat à la cour de cassation Rue Mansour El Houch Médenine.

- La partie saisie : Société carlage du sud Sté à responsabilité limitée identifiant unique 0003531 M son représentant légal au siège social zone industrielle Km 1,5 Médenine.

- Date et lieu de la vente : Le lundi vingt neuf mars deux mille vingt et un (29/3/2021) à neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Médenine.

- Mise à prix : quatre cent quatre vingt neuf mille neuf cent et soixante dinars (489.960.000 D) suite à la réduction du prix 40% par le tribunal saisi.

- Immeuble mis en vente : Il consiste d'une parcelle de terre nue à usage de construction située à l'intérieur du barrière de la partie saisie à coté de la route GP1 liant Médenine à Bengurdane délégation Médenine Sud au territoire municipal et il englobe le bâtiment de Transfert électrique de la partie saisie et une salle de garde et un réservoir du Fuel (le transfort est hors saisie) il est limité :

- Sud : route en piste au long 15 m²

- Est : où se trouve l'entrée par route ELLABA au long 136.10 m

- Nord : Appartement au long 15 m

- Ouest : la propriété de la partie saisie l'administration et l'usine au long 136 m.

La surface totale de l'immeuble saisi est de 2041.50 m².

Remarque : Pour les plus amples renseignements et consultations du cahier des charges s'adresser à l'étude de Maître Bouguerba Rached l'avocat poursuivant Rue Mansour El Houch Médenine, ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Médenine.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours pendant les heures du travail sauf le samedi et dimanche

Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné au moins le (1/3) "un tiers" de la mise à prix soit cent soixante trois mille trois cent et vingt dinars (163.320,000 Dt) et par l'intermédiaire d'un avocat.

2021R00564VEPA1

Vente aux enchères publiques et ce après ajournement et rabaissement

Du prix d'adjudication de 40%

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Lasaad Khayati, médecin, résident à la rue El Karama Bir Challouf Nabeul, titulaire de CIN n°06313306.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement Sidi Rezig Tel : 71 297 117/20 898 316.

Propriété saisie : Il s'agit d'un rez-de-chaussée d'une maison ayant une superficie de 142 m² qui se situe dans une impasse à Bir Challouf Nabeul l'accès à la maison passe par une terrasse commune ayant 31 m² de superficie, la maison est constituée d'un séjour, un hall, deux chambres à coucher, une salle de bain et une cuisine couvertes de Faïences, et une entrée toute la maison est construite avec des briques, les portes en bois, les fenêtres en aluminium, elle est équipée de tous éléments nécessaires ; la maison est délimitée par le nord de la maison de Fehri Ben Arbia, de l'est par la maison de Saleh Khaiti, de l'ouest par une impasse ; et du sud par une parcelle de la maison des héritiers Saleh Khaiati

Mise à prix : (39.264.000 dinars) et ce après ajournement et rabaissement du prix de l'adjudication de 40% additionnant le montant des frais et honoraires.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 22/3/2021 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2021R00587VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis

Partie saisie : la société HAPPY EVENTS, société à responsabilité limitée, dont le siège social est à Monastir R4 n°186, inscrite au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Monastir sous le n° 1573752007, MF n°1024420/D.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°41748 Monastir, dénommé «SALLE DE CINEMA 02» d'une superficie de 231 m² sis à Hergla

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme 364 287 D924 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 31/3/2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2021S00248VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BH Banque en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la Rue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mahasen Bent Mohamed Cherif, demeurante à 37 Rue Sidi Massoud Jemmel, titulaire de la CIN n° 04795242.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°79046 Monastir d'une superficie de 628 m² dénommé «NOUR» et sis à Menzel Kamel Jemmel.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 703 900 DT 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 31/3/2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2021S00249VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE société anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B182331996

En la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis. Direction régionale sis à 14 Janvier Hammam Sousse.

Partie saisie : Bechir Ben Naceur Kabboudi, débiteur hypothécaire, commerçant demeurant à Monastir Résidence El Falez.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la propriété sise à Menzel Hayet, délégation Zarmedine gouvernorat de Monastir d'une superficie de 9459 m², objet du titre foncier n°30799 Monastir dénommée «SKANDER».

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de deux millions huit cent trente sept mille sept cent dinars (2.837.700.000 DT) il y avait un rabaissement de prix de 40 % et le nouveau prix est fixé à un million sept cent deux mille six cent vingt dinars (1.702.620.000 DT) auquel s'ajoutent les frais d'adjudication fixés à deux milles trois cent soixante six dinars 928 millimes (2.366.928 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu mercredi le 24/3/2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 8 h a 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2021S00257VEPA1

Vente sur saisie exécution immobilière

Suite à la réduction de la mise à prix

Chambre des ventes immobilières - Tribunal de première instance de Sfax 2

Le poursuivant : Lotfi Ben Taher Trabelsi, retraité, demeurant à la route de Sakiet Eddayer, Rue Mahatta Sfax, ayant élu domicile son avocat Maître Sami Elleuch, Imm Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

Les saisies : Fathia Trabelsi et Assia Trabelsi, demeurants à la route d'Al Ain km 3.5, Rue Cheikh Hamed Bouattour, zenket lercha, Sfax.

L'immeuble objet de la saisie : La moitié dans l'indivision de l'immeuble non immatriculé sis à la route d'Al Ain km 3.5 , Rue Cheikh Hamed Bouattour, zenket lercha, Sfax; consistant à une maison d'habitation, d'une superficie environ 192 m², composée de véranda au sud où se trouve l'entrée; un hall et 4 chambres (sous plafond de la première du côté droit de l'entrée est en état de détérioration, le bois est apparent) cuisine, salle de bain équipée et dépôt de nourritures, escaliers vers la terrasse, toilettes et patio non couvert; le local est équipé en électricité et l'eau : limité au sud par Jamel Trabelsi, à l'est Hammami, au nord Turki et à l'ouest par les héritiers Taher Trabelsi et ensuite Mkaouar.

Mise à prix : Trente huit mille cent dinars (38.100,000 dinars) après réduction de la mise à prix au taux de 40 %.

Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le 31/3/2021 à partir de 9 h du matin à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 2, au troisième arrondissement, rue Ahmed Aloulou, auprès de la CNSS, Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignements : Pour de plus amples renseignements, contacter le greffe du Tribunal de première instance Sfax 2; ou l'étude de Maître Sami Elleuch Imm Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2021X00231VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Poursuivant : Mohmmed Mallek, demeurant à la route de Mharza km4 Sfax, son domicile élu le bureau de Maître Borchani Walid , 73 av Hédi Chaker Sfax.

La partie saisie : Omar Kallel, demeurant à la rue 9 Avril Sakiet Ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Borchani Walid, 73 av Hédi Chaker Sfax.

Immeubles mis en vente : 7 parties de la division de l'ensemble de la propriété en 64 parties de l'immobilier qui constitut d'un bâtiment en deux étage située à la route de Tunis sakiet ezzit, d'une superficie totale de 142m², limité de l'Ouest par Nouri Kallel, de l'Est un avenue du sud par Adnen Kallel et du nord par Zwari.

Mise à prix : fixée à 7.710,937 dinars sans les frais

Date et lieu de la vente : le lundi 5/4/2021 à la chambre des ventes immobilière du tribunal de première instance de Sfax.

La visite de l'immeuble peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travaille et pour plus d'information on peut s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax où se trouve le cahier de charge déposé ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat.

2021X00236VEPA1

Etude Maître Sadok Hariz

Huissier de Justice

20 Rue Mohamed Ali Bab Bhar Sfax

MF : 000.P.A.494162/L

A la demande de Mr Hamdi Mssidi expert et liquidateur judiciaire et dans le cadre de la liquidation de la Sté de participation entre Manssour Kbaili et Ameur Karkni identifiant fiscal : 000/C/N/1439707/V qui exploite le fonds de commerce "MY FOOD" il est porté à la connaissance du public la mise en vente aux enchères le lundi 22 mars 2021 à dix heures du matin l'ensemble du fonds de commerce "my food" (vente de fast-food) situé au 23 av Majida Boulila city centre sfax.

La vente aura lieu à mon bureau situé à 20 Rue Mohamed Ali Bab Bhar - Sfax pour un prix de la mise en vente aux enchères de 64.881.000 dinars au quel s'ajoute les frais qui seront fixés avant la vente.

2021X00237VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie saisissante : la banque internationale arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Ghazouani Mohamed avocat dont le cabinet est au 08 rue de Kuweit, Lafayette, Tunis. M.F : PA1127125/T

Partie saisie : Slim Ben Hammouda titulaire de CIN 06387307 demeurant à Korba, Avenue Habib Bourguiba, Nabeul, en sa qualité de débiteur et propriétaire.

Avocat poursuivant : Maître Ghazouani Mohamed Avocat à la cour d'appel, sis 08 rue du Kuweit Lafayette, Tunis M.F : PA1127125/T

Immeuble objet de poursuite : L'immeuble fait l'objet du titre foncier 639237 Nabeul, appelé "Saida 525" sise à Machiekhet Beni Khiar, délégation Nabeul, son gouvernorat, il s'agit d'une parcelle de terrain à caractère agricole rectangulaire située au milieu d'un rassemblement de terre agricoles c'est la parcelle n°2273 dont la superficie totale est de 5388 m2 qui comprends des oliviers, la parcelle est limitée du coté nord par une piste, du coté ouest un terrain agricole, du coté Est un terrain agricole, du coté sud terrain agricole, les parties indivises revenant au poursuivi dans le titre foncier appelé «saida525» objet du titre foncier 639237 Nabeul estimé à 2000m² et qui comprends des oliviers avec un rendement annuel de 200 dinars.

Mise à prix : Cent vingt six milles dinars outre les frais les dépenses de poursuites qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le lundi 5/4/2021 à 9h du matin et suivant au tribunal de première instance de Nabeul.

Condition de visite : Peut s'effectuer tout les jours pendant les heures de travail.

2021400475VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Mohamed Kemicha

Avocat à la cour de cassation

Rue Taieb Mehiri Kairouan n°1

Tél : 77 23 85 01

Fax : 77 23 82 13

Matricule Fiscal : N° 000/P/A/765060N

Le lundi vingt-neuf Mars deux milles vingt et un (29/3/2021) à partir de neuf heures du matin et à la chambre des criées près le tribunal de première instance de Médenine, aura lieu l'adjudication d'un immeuble désigné en dessous selon les conditions suivantes :

1) Partie créancière saisissante : Banque EL BARAKA Tunisie en personne de son représentant légal, société anonyme, dont numéro de registre de commerce est B137451996 à Tunis, ayant matricule fiscale sous le numéro FPM031041, demeurant 88, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis, ayant élu domicile en l'étude de son avocat Maître Mohamed Kemicha, Avocat près la cour de cassation, sise 1, Rue Taieb Mehiri Kairouan.

2) Partie débitrice saisie : Imen Bent Mohamed Habib Ben Mabrouk Gharbi (épouse Lassad Ben Belgacem Ben Ammar Hajejji), titulaire de la CIN n°08607392, de nationalité Tunisienne, demeurant rue du printemps Médenine.

3) Avocat poursuivant : Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat près la Cour de Cassation, dont étude sise 1, Rue Taieb Mehiri Kairouan, titulaire de la matricule fiscal N° 000/P/A/765060N.

4) Immeuble mis en vente : Consiste en un immeuble dit "Al Hanna" situé à Sidi Makhlouf Gouvernerat de Médenine objet du titre foncier n°49799 Médenine. Il se compose de la parcelle n°01 d'une superficie de 40 ares et 46 centiares, divisée en 4046 parts. Il contenait une terre nue à bâtir sis au village Al Amra il Kdima délégation Sidi Makhlouf Gouvernorat de Médenine. Planté d'arbres fruitiers construits sur la dite parcelle une villa de style américain. Elle se composé d'un rez-de-chaussée couverte de 132 m² contenant un salon, une cuisine, 02 chambres, ainsi qu'un escalier montant vers l'étage supérieur, une terrasse et une autre non couvert de 275 m². L'étage supérieur est couvert de 84 m² contient 03 chambres, une salle de bain et terrasse non couverte de 51 m², le sol de la villa est recouvert de marbre de qualité supérieur et les murs sont revêtue de la céramique de bonne qualité. Les portes et les fenêtres sont en bois et en aluminium, les installations sanitaires sont en bon état.

5) Le prix d'ouverture : La valeur de l'immeuble objet de la vente est fixée à cinq cent soixante dix-huit milles et cinq cent quarante dinars (578.540 ,000dt). Cette valeur est considérée comme prix d'ouverture.

6) Visite et Constat de l'immeuble : La visite du bien se fait durant les horaires administratifs. Pour plus d'informations, prière contacter l'Etude du Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat, sise à la Rue Taieb Mehiri n°01 - Kairouan, le chargé du suivi, ou la Greffe du Tribunal de Première Instance de Médenine où est déposé le cahier de charge. La surenchère ne doit être faite qu'à travers un avocat et toute personne souhaitant acheter doit mettre en caution le tiers du prix d'ouverture, ou fournir un chèque bancaire certifié ou une garantie bancaire.

2021400483VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : La Banque de Tunisie, S.A, siège social, 02 rue de La Turquie - Tunis représentée par son PDG. Identifient Unique 0000120H

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna - Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah 1 tél : 71 230 203, M.F : 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Jawher Ben Mohamed Boughattas, C.I.N n°06752492

demeurant à l'Avenue Youssef Mahjoub Beni Hassen Monastir, et à la rue des Oeillets Beni Hassen l'Aéroport, Monastir, marié à Mme Sihem Dhaoui, suivant le régime de communauté des biens.

Immeuble saisie et mis en vente : la totalité de la propriété dénommée El Ikhlass objet du titre foncier n°42574 Monastir, d'une superficie de 216 m² sise à la rue Beni Hassen, en face de l'avenue Youssef Mahjoub Béni Hassen - Monastir, composée d'une bâtisse en cours de construction, constituée d'un rez-de-chaussée et d'un 1er étage d'une superficie couverte de 155 m².

Mise à prix : est fixée à la somme de cent deux milles cent cinquante dinars frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le mercredi 7 avril 2021 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Monastir.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de première Instance de Monastir ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2021400485VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique n°0000120H.

Partie saisie : Monsieur Lazhar Ben Brahim. (C.I.N n°04021284) identifiant unique n°0064172W demeurant 16 Cité commercial Ksar Helal gouvernorat de Monastir - 2ème Adresse rue des Aghlabites Ksar Helal.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : 1er immeuble objet du T.F 61876 Monastir dénommé «Zouhour» d'une superficie de 941m² sis à la rue des Aghlabites Ksar Helal Monastir consistant en un terrain sur lequel est bâti une villa répartie en un sous-sol, un R.D.C et un étage d'une superficie couverte chacune de 375 m² alimentée en eau, gaz électricité et reliée aux conduites de l'ONAS.

2ème Immeuble objet du T.F 4202 Monastir dénommé «Erridha 15» d'une superficie de 323 m² sis sur une rue donnant sur rue les Aghlabides Ksar Helal - Monastir consistant en un terrain sur lequel est bâti une construction à usage d'habitation repartie en un R.D.C. et un 1er étage et un 2ème étage d'une superficie couverte chacune de 189 m², d'une buanderie à la terrasse de 70m² et sur une partie de l'immeuble est construit un dépôt de 69 m². Le tout alimentée en eau, gaz, électricité et reliée au réseau ONAS.

Mise à prix :

1er Immeuble : objet du T.F n°61876 Monastir : (1.299.130,000 D.T).

2ème immeuble : objet du T.F n°4202 Monastir : (326.110,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mercredi 7 avril 2021 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2021400487VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Ben Jaballah

Avocat à la cour de cassation

Av. Hédi Nouira Immeuble Jdidi Ayed 2ème étage Menzel Bourguiba

Tél/Fax : 72 462 221

Requérant : Société BH Bank en la personne de son représentant légal, société anonyme enregistré au registre national des entreprises sous le n°0024588 W dont le siège social sis à l'Avenue Mohamed V Tunis élu son domicile chez l'étude de son Avocat Maître Ben Jaballah Béchir sis à Av Hedi Nuira Menzel Bourguiba en sa qualité de créancier saisissant hypothécaire.

Débiteur saisi : 1- Monsieur Dridi Noufel titulaire de la CIN n°05652792 demeurant 1) 124 cité SACEM Menzel Bourguiba 2) 34 rue Abdallah Ibn Abey Sarrarj cité Enajeh Menzel Bourguiba.

2- Madame Yacoubi Hanen titulaire de la CIN n°08107237 demeurant 1) 124 cité SACEM Menzel Bourguiba 2) 34 rue Abdallah Ibn Abey Sarrarj cité Enajeh Menzel Bourguiba.

Avocat pour suivant : Maître Ben Jaballah Béchir avocat à la cour de cassation Av Hédi Nuira Menzel Bourguiba.

Immeuble saisi : Les 100 parts indivises de l'immeuble objet du titre foncier n°40972 Bizerte dénommé «VILLA JULIA GRACIA» d'une superficie globale de 14390 m² sis à Menzel Bourguiba il s'agit d'un terrain sur le quel est bâtie une maison se compose de 02 chambres et cuisine et salle d'eau d'une superficie couverte de 80 m².

Mise à prix : Elle a été fixée à la somme de quarante quatre mille dinars (44.000.000 DT).

La participation aux enchères se tait par le biais d'un avocat après consignation du tiers du prix.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le 6 avril 2021 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Bizerte.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine pendant les horaires administratifs.

La consultation du cahier des charges peut se fait soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Bizerte soit en l'étude de Maître Ben Jaballah Béchir sis à Av Hédi Nuira Menzel Bourguiba.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution

bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2021400490VEPA1

Avis aux créanciers

Appel aux créanciers et débiteurs d'une succession

En vertu de l'ordonnance sur requête n°40214 du 18 octobre 2018 rendue par le tribunal de première instance de Bizerte, maître Abderraouf Ghajati est désigné liquidateur de la succession de feu Belhay Ben Larbi El Bjaoui.

Les créanciers de la succession sont informés que désormais tout recours doit être adressé au liquidateur.

Les créanciers de la succession, ceux qui ont des revendications à faire valoir ainsi que les débiteurs du défunt doivent déclarer leurs créances, leurs revendications ainsi que leurs dettes avec moyens de preuves à l'appui au plus tard 90 jours à partir de la date d'apparition de cet appel à l'adresse suivante : Maître Abderraouf Ghajati 73 avenue Habib Bourguiba Bizerte Tunisie.

2021T00192VEPA2

Avis aux créanciers

Société QUEEN FASHION dossier numéro 29

Capital social : 20.000 ,000 dt

I.U : 1549048T

Siège social : Zone industrielle 1100 - Zaghouan

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Zaghouan le 4 février 2021, il a été décidé :

Clôture des Tavaux de Règlement Judiciaire après le remboursement de toutes les dettes.

2021R00565VEPA2

Décision de l'ouverture de procédure de distribution

Nous, Zina Bin Saad, juge chargé de la répartition et de l'agencement des grades des créanciers au tribunal de première instance de Nabeul, dans l'affaire n°39 :

1- Nous examinons la validité d'un montant d'assurance de soixante vingt mille dix-neuf dinars et 355 millièmes (26.019.355 d) dans le trésor public tunisien selon le numéro de reçu d'assurance M042721 en date du 28 octobre 2010 et le certificat de dépôt numéro 15443 en date du 5 mars 2019.

2- Nous décidons d'allouer à la Banque Nationale Agricole le reste de l'argent assuré, et on a estimé que vingt-cinq mille huit cent vingt huit dinars et 807 millièmes (25.828.807 d). Et qu'après avoir soustrait un montant de cent quatre vingt dix dinars et 548 millièmes (190.548 d) sous le titre de la facture de publication dans le chef officiel du montant total assuré dans le trésor public comme une excellente dette, et M. Radhouane El Aiba, l'adjoint de la Banque nationale agricole, en a été habilité.

3- Autorisation d'écrire au tribunal pour informer les créanciers de la présente ordonnance, conformément aux dispositions de l'article 472 cpcc.

2021400467VEPA2

Ordonnance sur requête : Nomination d'un liquidateur

De la succession du défunt Mohamed Ben Neffeti Ben Idris Ayari

En vertu de l'ordonnance sur requête n°51428 émanant du Tribunal de Première Instance de Tunis le 02/02/2021 il a été décidé la nomination de Mr Ben Amor Abdelhakim en qualité de Liquidateur de la succession du défunt Mohamed Ben Neffeti Ben Idris Ayari pour l'inventorier, l'administrer et deviser entre les héritiers chacun selon sa quête - part et la nomination de Mme Wafa Ben Naser juge -commissaire.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours.) leurs dettes au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau sis au 8, rue de Kuweit 3ème Etage bureau n°14 Lafayette Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à même adresse.

2021400473VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MS SOLUTIONS

Au capital de 6 870 000 Dinars

Identifiant unique 1314322R

Siège social : Rue Mahmoud Baroudi, Résidence Nour, Nouvelle Ariana 2080

Messieurs les Actionnaires de la Société MS SOLUTIONS sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 31 mars 2021 à 10H au Rue Mahmoud Baroudi, Résidence Nour, Nouvelle Ariana 2080 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2020 ;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux: comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ;

3- Approbation des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

4- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

5- Quitus aux administrateurs ;

6- Pouvoirs pour formalités.

2021T00212SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR S.A

GP1 Km12 Boumhel

Matricule fiscal : 1125431S/P/D/M/000

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 31 mars 2021 à 16h45 au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00495SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

"Exercice 2018/2019 (Récolte 2018)"

et "Exercice 2019/2020 (Récolte 2019)"

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DE SEMENCES

La Société Mutuelle Centrale de Semences «COSEM» invite tous ses adhérents à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 29 mars 2021 à 12h du matin à l'hôtel «Sheraton - Tunis» pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation juridique de la société conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi des sociétés mutuelles des services agricoles et de l'article 52 des statuts de la société.

- Modification de la période de l'exercice comptable conformément aux dispositions de l'article 44 des statuts de la société.

2021R00500SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"Exercice 2018/2019 (Récolte 2018)"

et "Exercice 2019/2020 (Récolte 2019)"

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DE SEMENCES

La Société Mutuelle Centrale de Semences «COSEM» invite tous ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 29 mars 2021 à 9h30 à l'hôtel "Sheraton - Tunis - pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social 2018/2019 (Récolte 2018),

2- Lecture des Rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2018/2019 (Récolte 2018),

3- Approbation des rapports et des états Financiers de l'exercice 2018/2019 (Récolte 2018) arrêtés au 31/5/2020,

4/- Affectation du résultat de l'exercice 2018/2019 (Récolte 2018),

5/- Quitus aux administrateurs relatif à l'exercice 2018/2019 (Récolte 2018),

6/- Actualisation du capital social et de la liste des adhérents de la société l'exercice 2018/2019 (Récolte 2018),

7- Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social 2019/2020 (Récolte 2019),

8- Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2019/2020 (Récolte 2019),

9- Approbation des rapports et des états Financiers de 2019/2020 (Récolte 2019), arrêtés au 31-5-2021,

10- Affectation du Résultat de l'exercice 2019/2020 (Récolte 2019),

11- Quitus aux Administrateurs relatif à l'exercice 2019/2020 (Récolte 2019),

12- Actualisation du capital social et de la liste des adhérents de la société l'exercice 2018/2019 (Récolte 2018),

13- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2020-2021/2021/2022/2022-2023

14- Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration.

Observation :

* Les documents suivants sont à la disposition des adhérents pour consultation au siège social de la société à partir du 19 Mars 2021 :

- Rapport du conseil d'administration de l'exercice 2018/2019 (Récolte 2018) et de l'exercice 2019/2020 (Récolte 2019),

- Rapport général et rapport spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2018/2019 (Récolte 2018) et de l'exercice 2019/2020 (Récolte 2019),

- Etats financiers de l'exercice 2018/2019 (Récolte 2018) et de l'exercice 2019/2020 (Récolte 2019),

- Les procès verbaux du conseil d'administration,

- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale extraordinaire.

2021R00501SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société BITUMEX S.A

GP1 Km12 Boumhel

Matricule fiscal : 1190065G/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société BITUMEX S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 30 mars 2021 à 13h45 au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00504SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société POULINA S.A

GP1 Km12 Ezzahra

Matricule fiscal : 2970D/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société POULINA S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 31 mars 2021 à 15h15 au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00505SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société ASTER INFORMATIQUE S.A

10 Av. Abdelaziz Thaalbi El Menzah 9 - 2092

Matricule fiscal : 35630P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ASTER INFORMATIQUE S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 31 mars 2021 à 16h au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00506SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société AGRICOLE SAOUEF S.A

GP1 Km12 Ezzahra

Matricule fiscal : 828474F/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la société AGRICOLE SAOUEF S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 01 avril 2021 à 9h au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00507SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société CARTHAGO BRIQUES S.A

GP1 Km12 Boumhel

Matricule fiscal : 1089866L/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGO BRIQUES S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 01 avril 2021 à 9h45 au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00508SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société LA GENERALE INDUSTRIELLE DES PRODUITS ALIMENTAIRES «GIPA» S.A

GP1 Km12 Ezzahra

Matricule fiscal : 601553Z/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société LA GENERALE INDUSTRIELLE DES PRODUITS ALIMENTAIRES «GIPA» S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 01 avril 2021 à 10h30 au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00509SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société M.B.G S.A

GP1 Km12 Boumhel

Matricule fiscal : 489949G/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société M.B.G S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 01 avril 2021 à 11h15 au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00510SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société UNIPACK S.A

Z.I Essghar Km 14 Route Agareb 3030 Sfax

Matricule fiscal : 26832XA/M/000

Messieurs les actionnaires de la société UNIPACK S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 01 avril 2021 à 13h au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00511SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société TUNISIENNE DES SUPERMARCHES «LE PASSAGE» S.A

GP1 Km12 Ezzahra

Matricule fiscal : 2440F/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIENNE DES SUPERMARCHES «LE PASSAGE» S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 01 avril 2021 à 13 h45 au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00512SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société ROMULUS VOYAGES S.A

GP1 Km12 Ezzahra

Matricule fiscal : 35779L/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ROMULUS VOYAGES S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 01 avril 2021 à 14h30 au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00513SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société T'PAP S.A

Route de l'Aéroport Km 14 Essghar - Sfax

Matricule fiscal : 1000597B/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société T'PAP S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 01 avril 2021 à 15h15 au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00514SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société LARIA INT S.A

GP1 Km12 Boumhel

Matricule fiscal : 1102202G/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société LARIA INT S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 01 avril 2021 à 16h au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00515SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société CEDRIA S.A

GP1 Km12 Ezzahra

Matricule fiscal : 397032H/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société CEDRIA S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 02 avril 2021 à 9h au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00516SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société BRIQUETERIE BIR M'CHERGA S.A

GP1 Km12 Boumhel

Matricule fiscal : 1087275J/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société BRIQUETERIE BIR M'CHERGA S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 02 avril 2021 à 9h45 au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00517SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société CARTHAGO BETON CELLULAIRE S.A

GP1 Km12 Boumhel

Matricule fiscal : 1089748F/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGO BETON CELLULAIRE S.A sont priés

d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 02 avril 2021 à 10h30 au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00518SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société MED OIL COMPANY S.A

GP1 Km12 Ezzahra

Matricule fiscal : 999931J/D/M/000

Messieurs les actionnaires de la société MED OIL COMPANY S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 02 avril 2021 à 11h15 au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km 12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00519SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société INTERNATIONAL BUSINESS POULINA S.A

GP1 Km12 Ezzahra

Matricule fiscal : 35786K/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société INTERNATIONAL BUSINESS POULINA S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 02 avril 2021 à 13h au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00520SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société ESSANAOUBAR S.A

GP1 Km12 Ezzahra

Matricule fiscal : 311002G/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ESSANAOUBAR S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 02 avril 2021 à 13h45 au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00521SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société ZAHRET MORNEG S.A

Route de Tunis Km 13 - 3091 Sidi Salah - Sfax

Matricule fiscal : 12380R P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ZAHRET MORNEG S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 02 avril 2021 à 14h30 au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00522SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société MARITIME AMIRA S.A

Rue Ibn Bassem 2034 - Ezzahra

Matricule fiscal : 745419P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société MARITIME AMIRA S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 30 mars 2021 à 15h15 au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00523SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société DE PROMOTION IMMOBILIERE ETTAAMIR S.A

GP1 Km12 Boumhel

Matricule fiscal : 544505T/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ETTAAMIR S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 02 avril 2021 à 15h15 au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00524SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société COMPTOIR TUNISIEN D'IMPRIMERIE S.A

Route de Nâassen, Z.I Bir El Kassâa - Ben Arous

Matricule fiscal : 296379Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société COMPTOIR TUNISIEN D'IMPRIMERIE S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 02 avril 2021 à 16h au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00525SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ARABIA SICAV

SICAV MIXTE

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi 2001-83 du 24/7/2001

Agrément du Ministre des Finances du 17/3/1994 n°280

Visa BVMT n°94/133 du 29/7/1994

JORT n°62 du 21/6/1994

R.C : N°B123711998

Siège social : Carré de l'or - Résidence Al Karama - les jardins du Lac II - Les Berges du Lac II - 1053 - Tunis

Arabia Sicav porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 16 avril 2021 à 11 heures dans les locaux de l'AFC, au - Carré de l'or - Résidence EL Karama - les Jardins du Lac II - Les Berges du Lac II - 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2020,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,

- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2020,

- Quitus aux Administrateurs,

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

- Allocation des Jetons de Présence au titre de l'exercice 2020.

- Nomination ou renouvellement des administrateurs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Carré de l'or - Résidence Al Karama - Jardins du lac 2- les berges du Lac - 1053 Tunis, durant le délai légal.

2021R00532SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SANADETT SICAV

SICAV OBLIGATAIRE

Régie par la loi 2001-83 du 24/7/2001

Agrément du Ministre des Finances du 01/8/1996 n°938

Visa CMF n° 392 du 24/10/2000

JORT n°94 du 22/08/2000

R.C n°B157622000

Siège social : Carré de l'or - Résidence Al Karama - les Jardins du Lac - 11 - les Berges du Lac II - - 1053-Tunis

Sanadett Sicav porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire se tiendra le vendredi 16 avril 2021 à 12 heures au Carré de l'or Résidence Al Karama - Les jardins du Lac II - les Berges du Lac II -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2020,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,

- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2020,

- Quitus aux Administrateurs,

- Affectation des résultats de l'exercice 2020,

- Allocation des Jetons de Présence au titre de l'exercice 2020,

- Renouvellement ou nomination du commissaire aux comptes,

- Renouvellement ou nomination des administrateurs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Carré de l'or - Résidence Al Karama - Les Jardins du Lac II - les Berges du Lac II -1053 Tunis, durant le délai légal.

2021R00534SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société de mise en valeur de développement Agricole (SMVDA ENNOUR)

S.A. au capital de 960.000, 000 Dinars

Siège social : GP1 Sammeche Grombalia Nabeul

Identifiant unique : 0539220Z

C.N.S.S. : 45407922

Sur décision du conseil d'Administration du 4 Janvier 2021, messieurs les actionnaires de la Société de Mise en Valeur de Développement Agricole (SMVDA ENNOUR) sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour le vendredi 26 mars 2021 à 11 H au siège social du groupe SFBT (Société de Fabrication des Boissons de Tunisie) sis au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caid Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2019,

2/ Lecture et approbation du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2019,

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs,

6/ Affectation des résultats,

7/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

8/ Renouvellement des mandats des Administrateurs,

9/ Questions diverses,

10/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2019, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à rassemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social du groupe SFBT (Société de Fabrication des Boissons de Tunisie) sis au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce vingt et un jours avant la tenue de l'assemblée.

2021R00537SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Tuniso-italienne de Mise en Bouteille des Huiles Alimentaires «STICOA»

Société anonyme

Au capital de 700 000 Dinars

Siège social : Jbel El Ouest Route de Fahs - Km 29 Gouvernorat de Zaghouan

Enregistrée sous le numéro 605324E/D/M/000

Les actionnaires de la société Tuniso-italienne de Mise en Bouteille des Huiles Alimentaires «STICOA» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, au siège le lundi 22 mars 2021 à 9 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Annulation de l'augmentation du capital par émission de nouvelles actions décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2020.

- Augmentation du capital par compensation de créance et en numéraire avec renonciation aux droits préférentiels de souscription en faveur de la STIROA

- Questions diverses.

- Pouvoirs de formalités.

2021R00540SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'INJECTION DU PLASTIQUE ALIMENTAIRE SIPA

Société anonyme

Au capital de 7.550.000DT

Siège social : 6 Avenue Kheireddine Pacha - Tunis

Identifiant Unique : 0868350Q/A/M/000

CNSS : 00168210-12

Messieurs les actionnaires et les commissaires aux comptes de la société D'INJECTION DU PLASTIQUE ALIMENTAIRE SIPA SA, société anonyme au capital de 7.550.000 Dinars dont le siège social est 6 Avenue Kheireddine Pacha - Tunis, titulaire de l'identifiant unique n°0868350Q, se sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire que se tiendra le mercredi 31 Mars 2021 à 10h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société sipa durant l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes

3. Lecture et approbation des états financiers de la société pour l'exercice 2019

4. Affectation du résultat de l'exercice 2019

5. Approbation des conventions règlementées

6. Quitus pour l'exercice 2019 aux administrateurs

7. Pouvoirs pour formalités.

2021R00541SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DINA (SA)

Capital social : 1020.000 DT

Zone Touristique Yasmine Hammamet

Identifiant unique : N°0450567 Q

Faisant suite au procès-verbal du conseil d'administration daté du 23/01/2021 le Président du conseil d'administration de la Société DINA convoque les actionnaires à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 15/3/2021 à 10 heures au siège de la Société pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 31/12/2020.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/12/2020.

- Examen et approbation des dits états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020.

- Approbation de la résiliation du contrat de location gérance libre avec la Société MAGIC HOTELS "SA"

- Approbation du nouveau contrat de location gérance libre avec la Société touristique AFRICANA "SA",

- Approbation des opérations visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2020

- Quitus aux administrateurs, et au Président Directeur Général, pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2020.

2021R00544SANB3

Convocation à l'assemblée générale des Associés

Société de développement agricole Testour SODEAT (en liquidation)

Société anonyme

Matricule fiscal : 024429F/N/M/000

Registre de commerce : B112521998

Le liquidateur de la Société de développement agricole Testour SODEAT convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le mardi 30 mars 2021 à 15 heures au bureau n°13 au 3ème étage de l'immeuble sis au 1 rue des entrepreneurs Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activités du rapport du liquidateur sur la gestion des années comptables finissant le 31/8/2019 et le 31/8/2020.

2- Lecture des rapports de commissaire au compte sur les états financiers des années comptables finissant le 31/8/2019 et le 31/8/2020.

3- Approbation des états financiers des années comptables finissant le 31/8/2019 et le 31/8/2020.

4- Affectation des résultats pour les années comptables finissant le 31/8/2019 et le 31/8/2020.

5- Examen des solutions pour fournir les fonds nécessaires pour clôturer la liquidation.

6- Quitus au liquidateur.

7- Renouvellement du mondât du liquidateur.

8- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à tous les associés.

2021R00557SANB3

Convocation à l'assemblée générale des actionnaires

Société Tunisienne d'Industrie Automobile (en liquidation)

Société anonyme

Matricule fiscal : 2584X/A/M/000

Registre de commerce : 3609 1996

Le liquidateur de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le mardi 30 mars 2021

à 10 heures du matin au local du liquidateur au 3ème étage de l'immeuble sis au n°1 rue des entrepreneurs Tunis.

1- Lecture du rapport du liquidateur.

2- Examen de l'offre de la société STIP pour l'acquisition des actions de la STIA.

3- Examen des dossiers des affaires pendantes et contentieuses.

4- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à tous les associés.

2021R00558SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société SUNAGRI

Société anonyme

Au capital de 800 000 Dinars

Siège social : 124, Avenue de la Liberté 1002 Tunis Belvédère

I.U : 1310976 J

Messieurs les actionnaires de la Société SUNAGRI sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le mercredi 24 mars 2021 à 10h30 au siège social de la société AKYES sise à la Z.I. route du Bac - 2040 Radés, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion sur l'exercice 2020.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

4- Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Quitus aux administrateurs et au directeur général.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

7- Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et par le Président du conseil d'administration.

8- Pouvoirs pour formalités.

2021R00562SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Slim

S.A. au capital de 210.000 D

Route de Tunis - 8020 Soliman

I.U.: 9534R

Les actionnaires de la société Slim sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 27 mars 2021 à 10 heures au siège social à Soliman, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et discussion du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2020 ;

2- Examen et discussion des rapports du commissaire aux comptes relatifs audit exercice;

3- Approbation, s'il y a lieu, desdits rapports et des états financiers de l'exercice 2020 et affectation des résultats.

4- Renouvellement du mandat des administrateurs;

5- Questions diverses.

2021R00566SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DU KEF - S.A.

Capital social : 333 MD

RC : B126371997

Matricule fiscal : 014603WAM000

Messieurs les actionnaires de la société régionale de transport du gouvernorat du Kef sont convoques à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 26 mars 2021 à 9h à hôtel Dana cité eddire le Kef, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

4. Approbation des états financiers relatif à l'exercice 2019.

5. Affectation des résultats relatif à l'exercice 2019.

6. Quitus aux administrateurs relatif à l'exercice 2019.

7. Fixation du montant des jetons de présence.

8. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices des années 2020, 2021 et 2022.

9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les années 2021, 2022 et 2023.

10. Questions diverses.

2021R00567SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Matériel de Climatisation «SMC»

S.A au capital de 1 000.000 DT

71, rue de l'Energie - Z.I. Charguia I

2035 Tunis Carthage

I.U : 00030462V

Messieurs les actionnaires de la Société de Matériel de Climatisation «SMC» S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 25 mars 2021 à 10 heures au Boulevard Mohamed Bouazizi, Immeuble Maghrebia Tour B 1080 - Tunis Cedex, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement du mode de direction de la société;

2- Modification corrélative des statuts.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2021R00577SANB3

Société «ARTEMIS HOTELS LOISIRS AGREMENTS»

«AHLA - Hôtel Neptunia»

Société anonyme

Au capital de 2.555.000 dinars

Siège social : Z.I. Skanes - B.P 155 - Monastir

M.F : 319168P AM 000

R.C : B171161997

Messieurs les actionnaires de la société : Artemis Hôtels Loisirs Agréments, «AHLA - Hôtel Neptunia» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 mars 2021 au siège de la STB (Mohamed V) à 10 Heures en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019,

- Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés à la fin de l'exercice 2019,

- Approbation des opérations et conventions visées par l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales,

- Affectation des résultats de l'exercice 2019,

- Quitus aux administrateurs,

Tous les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2021S00244SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du lundi 22 mars 2021

S.T.P.T. Salwa City - Hôtel Tej Marhaba

Société anonyme

Au capital de 21.800.000 DT

Siège social : Avenue Taieb M'hiri - 4000, Sousse

RC : B111637199

MF : 44646 ZAM 000

Nous avons l'honneur de vous inviter à prendre part aux travaux de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendront le lundi 22 mars 2021 à 11h à l'hôtel "Tej Marhaba" sis à l'Avenue Taieb M'hiri 4000 Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

a) Assemblée générale ordinaire :

1- Lecture et Examen du Rapport de Gestion relatif à l'exercice 2019,

2- Lecture des Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2019, du rapport de gestion dudit exercice ainsi que des conventions et opérations règlementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

4- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion relative à l'exercice 2019.

5- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2019.

6- Affectation des résultats 2019.

7- Renouvellement des mandats des Administrateurs : la société «Marhaba Beach» et la société «Royal Salam» représentés par Mr Hichem Driss.

8- Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires pourront, soit assister personnellement aux travaux de l'assemblée, soit se faire représenter par tout actionnaire ou autre mandataire moyennant pouvoir.

Une formule de procuration est fournie en annexe des présentes.

Nous vous prions d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.

2021S00251SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «POLYCLINIQUE OKBA»

Société anonyme

Capital : 5.460.000

Siège social : Lotissement OLM Dar ElAmen Kairouan

Matricule fiscal : 0455036N

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la polyclinique OKBA se tiendra le samedi 27 mars 2021 à dix heures du matin au siège social de la société pour examiner l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard de la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2018 et 2019.

3. Approbation des conventions conclues conformément à l'article 200 du CSC.

4. Approbation des états financiers pour les exercices 2018 et 2019.

5. Quitus accordé aux membres du conseil d'administration au titre des travaux de gestion courant les exercices 2018 et 2019.

6. Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

7. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022

8. Examen de la situation financière de l'entreprise et des solutions possibles.

9. Questions diverses.

2021S00258SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

IGL INDUSTRIES

Société anonyme

Capital social : 4.896.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 10 Zone Industrielle Thyna Sfax

Identifiant Unique : 0418232 G

Les actionnaires de la société IGL Industries sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire prévue le mercredi 31 mars 2021 à 12 heures, au siège social de Tuninvest finance Group, Immeuble Integra - Lot B9, Centre Urbain Nord angle immeubles TLG et CEPEX - 1082 Tunis - Tunisie, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification de l'alinéa 1er de l'article 2 des statuts et extension de l'obier social.

2- Modification de l'article 22 des statuts relatif à la convocation des Assemblées Générales

3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021X00250SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Industrie Touristique "HEDIA"

Société anonyme

Au capital de 1 .200.000 DT

Siège social : 6, Avenue Habib Thameur - Tunis

RNE : N°0012727Z

M.F : N°0012727Z/A/M/000

Messieurs les membres du Conseil d'Administration de la Société d'Industrie Touristique «HEDIA» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 31 mars 2021 à 9 heures au siège social de la CTAMA sis au 100, avenue de la Liberté, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2020 et présentation des Etats Financiers dudit exercice.

2. Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées, qui y sont mentionnées.

4. Approbation du Bilan et des Etats Financiers de l'exercice 2020.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

7. Formalité juridiques.

2021400461SANB3

Convocation

CHANTUNI SA

Société anonyme

Au capital de 720.000,000 Dinars

Siège social : Beni Hassen - Gouvernorat de Monastir

RNE : 022034F

MF : 022034F/A/M/000

CNSS : 70269-41

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite «CHANTUNI S.A.», sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 5 avril 2021 à 9 heures, au siège de la Société «CHANTELLE S.A.» sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur la nomination d'un nouvel administrateur.

2021400468SANB3

Convocation

"SOFAM S.A"

Société anonyme

Au capital de 1.000.000,000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Teboulba

RNE : 022700S

MF : 022700S/A/M/000

CNSS : 10730624

Les actionnaires de la Société Anonyme dite «SOFAM S.A.», sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 5 avril 2021 à 10 heures, au siège de la Société «CHANTELLE S.A.» sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur la nomination d'un nouvel administrateur.

2021400469SANB3

Convocation

«SOTUFAM S.A.»

Société anonyme

Au capital de 420.000,000 Dinars

Siège social : 5014 Beni Hassen

RNE : 0978425E

MF : 0978425E/A/M/000

CNSS : 294151-47

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite «SOTUFAM S.A.», sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 5 avril 2021 à 11 heures, au siège de la Société «CHANTELLE S.A.» sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur la nomination d'un nouvel administrateur.

2021400470SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN PROJECT SICAF

SA au capital de 9.000 000 dinars

Siège social : Chez Amen Bank Avenue Mohamed V - 1002 - Tunis

R.C. : B115201996

M.F : 447344/B/N/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN PROJECT sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 mars 2021 à 12h au siège d'AMEN BANK, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers pour l'exercice 2020.

4- Quitus aux administrateurs

5- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2020

6- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

7- Information concernant les déclarations de fonctions conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

8- Renouvellement du mandat des administrateurs.

2021400486SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire

«OOREDOO TUNISIE»

Société anonyme

Capital social de 359.172.000 Dinars

Siège social : Les Jardins du Lac - 1053 Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 789012H

Messieurs les actionnaires de la Société "Ooredoo Tunisie" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 mars 2021 à 10 heures, au siège social de la société sis aux Jardins du Lac - 1053 Les Berges du Lac.

Cette assemblée générale ordinaire aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des procédures de convocation des actionnaires à l'assemblée générale annuelle

- Approbation du Rapport du Conseil sur l'activité ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2020

- Approbation des Etats Financiers ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2020

- Lecture et approbation du Rapport Général et du Rapport Spécial des commissaires aux comptes ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2020

- Approbation des conventions réglementées énumérées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

- Approbation des dividendes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2020 et de leur distribution

- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice clos au 31/12/2020

- Approbation de la rémunération des administrateurs pour l'exercice clos au 31/12/2020

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une durée de trois années

- Divers.

- Pouvoirs.

2021400514SANB3

Autres sociétés

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES AGRICOLE "ALOYOUN"

Rue Monji Slim Hadjeb Layoun 3160

CR : B112421999

Matricule fiscal : 408694E/N/M/000

Les adhérents de coopérative layoun sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le vendredi 19 mars 2021 à 10 h à la salle de Dhhibi pour discuter l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard à la tenue de l'assemblée générale dans les délais légaux.

2- Lecture du rapport moral.

3- Lecture du rapport de gestion.

4- Approbation des états financiers.

5- Approbation des conventions règlementées.

6- Quitus aux membres du conseil.

7- Affectation des résultats.

8- Renouvellement d'un tiers du conseil.

9- Ajout d'activité de vente des équipements agricoles.

2021S00263SODB3

DIVERS

Avis au public

Extrait de contrat

Attendu que le nommé Moussa Khouildi, a présenté une demande de mise à jour numéro 8202 relative au titre foncier 135057 situé à Menzel Bourguiba, Gouvernorat de Bizerte, afin de transcrire un contrat de vente manuscrit émis par Ali, Hamed et Youssef fils de Ammar Ben Hassine Chalghoumi et Ali Ben Mohamed Ben Hassine Chalghoumi, Sassi et Ahmed fils de Hassine Chalghoumi au faveur de Salem Ben Ali Satouri, dont le sujet est toute la parcelle numéro 96 du titre susmentionné, et après que le soumissionnaire n'a pas été en mesure de présenter le contrat susmentionné, le service des titres gelés à la filiale du Tribunal Immobilier de Bizerte ordre que cette publication prend la place de contrat mentionné non présenté, et ce au JORT et deux journaux quotidiens l'un en arabe et l'autre en français pendant trois jours consécutifs.

A partir de la date de publication de cette annonce et jusqu'à l'expiration du délai de deux mois, il est possible de s'opposer à la demande auprès du service des titres gelés à la filiale du Tribunal Immobilier de Bizerte, conformément aux dispositions des articles 15 et 17 de la loi n°34 de 2001 relatives à la mise à jour des titres fonciers.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Assabah et Le Temps.

2021T00193DIVD2

Perte titre foncier

Mr Othman Ben Mohamed Ben Othman Kablouti titulaire de la carte d'identité Nationale n°00779266 délivrée le 15/8/2016 habite à lotissement Hsouna Dridi Mégrine Ben Arous. En vertu d'une procuration de Mr Abdelhamid Ksibi annonce la perte du certificat n°1562/10 de titre

foncier n°191 Ariana nommée (Khaled) sa située à Mornag Selon le certificat de perte numéro 191 du 25/02/2021 délivrée par le centre de la garde nationale à Mégrine.

2021R00553DIVD2

Avis au public

Les héritiers Bahja Zin El Abidine déclarent la perte du titre de propriété n°03/28116 daté le 14/4/2009 objet de titre foncier n°126704 Sousse située à oued ghnim gouvernorat de Sousse. Et ils désirent extraire un autre qui remplace le premier. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police Sousse sud sous le n°832 du 7/9/2020.

Celui qui a une contestation devra s'adresser au bureau du Maître Khechine Mohamed Avocat à Sousse dans un délai qui ne dépasse pas 70 jours.

2021S00253DIVD2

Avis

Monsieur Zripi Khaled annonce que le titre de propriété concernant une maison de deux étages située à Cité el Habib Sfax n°1064 J5 situé sur un terrain distrait du titre foncier n°251521 qui était fait le 19 juin 1998 à l'attestation de deux notaires Fourati Mohamed et Torki Hsin a perdu l'acte de vente et il désire se faire délivrer une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé à 67, Rue Sidi Belhsan Ancienne Médina Sfax au cours de 70 jours de cette publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2021X00234DIVD2

Avis

Les héritiers de Neji Salem annoncent que le titre de leur successeur concernant un terrain d'une superficie 51 hectares situé à Bechka Manzel Chaker Sfax qui était fait le 9 mai 2002 enregistré le 29 mai 2002 n°M043441 à l'attestation de deux notaires Fourati Mohamed et Baccar Ahmed ils ont perdu l'acte de contrat de compensation et ils désirent se faire délivrer une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son Bureau situé à 67, Rue Sidi Belhsan ancienne Médina Sfax au cours de 70 jours de cette publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2021X00235DIVD2

Avis

Mohamed Ammar titulaire de carte d'identité n°01306439 annonce qu'il a perdu son titre de propriété qui se présente en acte de donation rédigé le 11 juillet 1999 enregistré à Sfax le 19 Juillet 1999 n°M054672 par les deux notaires Rachid Cheikh Rouhou et Mohamed Salem Ayedi à propos de parcelle nord ouest d'une superficie de 1042 m², situé à la route de Tunis Km 06 Sfax et il veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mhamed Trabelsi 26 avenue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2021X00239DIVD2

Avis

Chadia Chaari annonce que le titre de propriété de son marie décédé Fathi Karrat et de son père Ali du terrain d'une superficie de 900m² approximativement, situé à la route el Ain km6.5 Sfax par acte de partage rédigée en 8/10/1952 par les deux notaires Abdessalem Taijina et Mansour Cherif a disparu et elle veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mohamed Fakhfakh 26 Avenue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2021X00240DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Suite à l'annonce 2021S00184DIVD2 parue au JORT n°15 du 19/02/2021

Lire : …l'acte de propriété n°5550 du 10/6/2008 objet du titre foncier n°45814 Kairouan…

Au lieu de :

…l'acte de propriété n°5550 du 10/6/2018 objet du titre foncier n°45814 Kairouan…

Le reste demeure sans changement.

Rectificatif

Suite à l'annonce 2021R00280APSF1 parue au JORT n°16 du 23/02/2021 page 396 Association générale des retraités.

Lire :

Secrétaire Général : KAMEL MAKNI

Au lieu :

Secrétaire Général : Manel MAKNI

Le reste demeure sans changement.

SICAV OPPORTUNITY

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	358,422.872	398,074.449
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		331,387.083	338,790.796
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		23,915.540	31,461.125
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		3,120.249	27,822.528
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	205,016.032	146,144.208
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		204,940.469	146,066.397
AC2-B	DISPONIBILITES		77 563	77.811
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	1,220.984	56,347.736
AC3-A	CREANCES D'EXPLOITATION		1,220.984	56,347 736
TOTAL ACTIF			564,661.888	600,566.393
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1,073.682	1,067.821
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	16,373.112	19,646.565
TOTAL PASSIF		PA	17,446.794	20,714.386
ACTIF NET			547,215.094	579,852.007
CP1	CAPITAL	CP1	559,599.050	584,795.880
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-12,383.956	-4,943.873
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-7,828.331	-5,871.116
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		391.110	927.243
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		-4,943.873	0.000
CP2-D	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		-2.862	0.000
ACTIF NET			547,215.094	579,852.007
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			564,661.888	600,566.393

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin officiel du CMF

SICAV OPPORTUNITY
ETAT DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

	ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	9,880.490	17,005.928
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		8,689.900	15,429 940
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1,190.590	1,575 988
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	10,491.529	11,524.293
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		10,491.529	11,524 293
	REVENUS DES PLACEMENTS		20,372.019	28,530.221
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-12,076.558	-15,265.117
	REVENU NET DES PLACEMENTS		8,295.461	13,265.104
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-16,123.792	-19,136.220
	RESULTAT D'EXPLOITATION		-7,828.331	-5,871.116
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		391.110	927.243
	SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		-7,437.221	-4,943.873
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-391 110	-927 243
PR4-B	VARIAT DES +/- VAL POT SUR TITRES		-26,144.079	-29,453 268
PR4-C	+/- VAL REAL /CESSION DE TITRES		9,256 540	-10,888 900
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-2,440.669	-1,927.260
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		-27,156.539	-45,140.544

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin officiel du CMF

SICAV OPPORTUNITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

	DESIGNATION	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-27,156.539	-48,140.544
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-7,828 331	-5,871.116
AN1-B	VARIAT DES +/-VAL POT SUR TITRES	-26,144 079	-29,453 258
AN1-C	+/-VAL REAL SUR CESSION DESTITRES	9.256 540	-10,888 900
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-2,440 869	-1,927 280
AN2	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-5,480.374	-133,459.846
	SOUSCRIPTIONS	2,500,489.952	1,336,369.031
AN2-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	2,393,400.000	1,149,300 000
AN2-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	131,681 639	181,887.766
AN2-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX CLOS (S)	2,304 647	12,071,546
AN2-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	-26,876 334	-4,690 283
	RACHATS	-2,606,870.326	-1,471,828 879
AN2-F	CAPITAL (RACHATS)	-2,393,100 000	-1,285,200.000
AN2-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-137,833 412	-199,157 515
AN2-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX CLOS (R)	-2,304 358	-13,288 890
AN2-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	27,267.444	5,817,526
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-32,636.913	-181,600.392
AN3	ACTIF NET		
AN3-A	DEBUT DE PERIODE	579 852 007	761,452.399
AN3-B	FIN DE PERIODE	547,215 094	579,852 007
AN4	NOMBRE D'ACTIONS		
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	5,182	6,341
AN4-B	FIN DE PERIODE	5,165	5,182
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE PERIODE	111 897	120 083
B-	FIN DE PERIODE	105 538	111 897
AN5	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-5.68%	-6.82%

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin officiel du CMF.

2021R00497BCFA5

SICAV PROSPERITY
BILAN COMPARES AU 31-12-2020

	BILANS COMPARES	NOTE	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	3,790,114.855	4,702,261.716
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1,161,883 217	1,292,829 985
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		2,539,101 057	3,128,759 099
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		89,130 591	280,672 632
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2,142,128.934	1,801,858.938
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		2,142,117 802	1,801,815.189
AC2-B	DISPONIBILITES		11 132	53 749
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	2,166.989	40,141.435
TOTAL ACTIF			5,934,410.788	6,544,272 059
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	7,711.622	8,478.696
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	32,956.430	24,380.155
TOTAL PASSIF		PA	40,668.052	32,859.851
ACTIF NET			5,893,742.736	6,511,412.238
CP1	CAPITAL	CP1	6,554,639.219	6,310,223.994
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	339,103.517	201,188.244
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		170,330 821	255,704 443
CP2-B	REGUL RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-9,037 927	-54,516,199
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		201,188 244	0 000
CP2-D	REGUL RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		-23,377.621	0 000
ACTIF NET			5,893,742.736	6,511,412.238
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			5,934,410.788	6,544,272.059

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin officiel du CMF

SICAV PROSPERITY
ETAT DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

	ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	Excercice clos au 31/12/2020	Excercice clos au 31/12/2019
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	158,145.961	240,760.613
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		29,890.850	64,682 585
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		128,255 111	176,077 928
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	133,488.624	174,313.016
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		85,968.996	47,972 830
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		40,574 182	46,131,318
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PALCEMENTS (DEPOT A TERME)		6,945 446	80,208 867
	REVENUS DES PLACEMENTS		291,634.585	415,073.628
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-94,331.142	-127,093.667
	REVENU NET DES PLACEMENTS		197,303.443	287,979.961
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-26,972 622	-32,275.618
	RESULTAT D'EXPLOITATION		170,330.821	255,704.443
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-9,037.927	-54,515.199
	SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		161,292.894	201,188.244
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		9 037 927	54 515,199
PR4-B	VARIAT DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-87,767 611	-129,695 592
PR4-C	+/- VALUE REALISEES SUR CESSION DE TITRES		57,761 592	32,749 217
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-2,718.840	-3,838 465
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		137,606.162	154,919.603

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin officiel du CMF

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

	DESIGNATION	Période du Exercice Clos au 31/12/2020	Période du Exercice Clos au 31/12/2019
AN1	**VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION**	**137,608.182**	**164,819.603**
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	170 330.821	255,704 443
AN1-B	VARIAT.DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-67,767 611	-129 695 592
AN1-C	+/- VALUE REALISEES SUR CESSION TITRES	57,761 592	32,749 217
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-2,716 640	-3,838 465
AN2	**TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL**	**-755,275.664**	**-5,132,751.383**
	SOUSCRIPTIONS	**498,130.068**	**1,327,660.477**
AN2-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	382,400 000	1,040,600 000
AN2-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	47,585 251	173,098 592
AN2-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	53,832.579	101,160 233
AN2-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	4,311.938	12,803 652
	RACHATS	**-1,253,405.732**	**-6,460,411 860**
AN2-F	CAPITAL (RACHATS)	-977,200 000	-5,045,700 000
AN2-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-126,794.987	-856,882,502
AN2-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-134,060 880	-490,509 507
AN2-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-13,349 865	-67,319 851
VARIATION DE L'ACTIF NET		**-617,689.502**	**-4,977,831.780**
AN3	**ACTIF NET**		
AN3-A	DEBUT DE L'EXERCICE	6,511,412.238	11,489,244 018
AN3-B	FIN DE L'EXERCICE	5,893,742 736	6,511,412 238
AN4	**NOMBRE D'ACTIONS**		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	50,328	90,379
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	44,480	50,328
VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	129 379	127 122
B-	FIN DE L'EXERCICE	132,503	129,379
AN5	**TAUX DE RENDEMENT**	**2.41%**	**1.78%**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin officiel du CMF

2021R00498BCFA5

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

